

RAPPORT ANNUEL **2012**



DELTA PLUS



YOUR SAFETY AT WORK

Jérôme BENOIT Président du Conseil d'Administration



L'année 2012 se conclut pour DELTA PLUS GROUP sur une amélioration significative de nos résultats.

Dans cette période de crise, dans un contexte particulièrement tendu, nous avons réussi à poursuivre notre croissance. Avec un Chiffre d'Affaires et un résultat net en croissance de plus de 5%, le Groupe a su aller chercher la croissance et la rentabilité dans les pays émergents. En effet, la stratégie d'internationalisation menée ces dernières années nous permet de compenser la baisse généralisée de nos marchés historiques européens. La poursuite du développement de la zone hors Europe est une priorité pour l'avenir. Les exemples d'intégrations réussies de nos croissances externes réalisées aux Emirats Arabes Unis ou plus récemment en Argentine démontrent la forte capacité du Groupe à performer sur ce type de marchés. C'est encore hors Europe que nous mettrons la priorité en termes de ressources et d'investissement pour les années à venir. A contrario, sur nos marchés historiques européens, la situation est plus préoccupante. 2012 a été une année de baisse généralisée dans le secteur, et les perspectives à venir restent incertaines. Delta Plus s'efforce donc de rester prudent en minimisant les investissements et en contrôlant les coûts sur la zone afin de préserver la rentabilité globale du Groupe.

Côté produits, DELTA PLUS continue de remonter la chaîne de valeur. Créé en 1977 en tant qu'importateur de produits d'entrée de gamme, le Groupe est aujourd'hui reconnu comme un réel fabricant et comme un réel concepteur d'E.P.I. haut de gamme. Avec plus de 6 sites de production dans le monde et un bureau d'études transversal, le Groupe continue d'innover afin de commercialiser des produits toujours plus confortables, toujours plus performants et toujours au juste prix. A titre d'exemple, le lancement, en 2012, de notre gamme de gants « Delta no cut », produits innovants résistants à la coupure, tout en gardant une dextérité supérieure à ce que l'on trouvait jusqu'à présent sur le marché, en atteste. A l'avenir le Groupe va continuer de mettre l'accent sur cette différenciation en se reconcentrant, dès 2013, sur une marque commerciale unique : Delta Plus. Ce recentrage, challenge important de l'année à venir, nous permettra de simplifier notre communication, d'être mieux identifiés par les différents acteurs du marché, de mieux pousser notre offre complète tout en affirmant notre positionnement d'acteur référent du secteur. Nous comptons sur votre fidélité pour nous accompagner dans cette direction pour les années à venir.

LES CHIFFRES CLÉS	03
RAPPORT DE GESTION	
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2013	09
I Activités de la société DELTA PLUS GROUP	11
II Comptes consolidés- Groupe DELTA PLUS	13
III Approbation des comptes sociaux - Proposition d'affectation du résultat	14
IV Dépenses non déductibles fiscalement	14
V Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2012	14
VI Rappel des dividendes antérieurement distribués	14
VII Identité des titulaires identifiés de participations	15
VII Part du capital détenu par les sociétés contrôlées	15
IX Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants	15
X Options d'achats et de souscription d'actions	16
XI Attributions gratuites d'actions	16
XII Informations concernant les mandataires sociaux	16
XIII Conséquences sociales et environnementales de l'activité	16
XIV Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	16
XV Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	17
XVI Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	17
XVII Autorisations de la société d'acheter en bourse et d'annuler ses propres actions	17
XVIII Renouvellement des Mandats des Administrateurs	18
XIX Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	18
XX Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et ou de valeurs mobilières	18
XXI Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves	19
XXII Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du C.Com et L. 3332-18 du C.Travail	19
XXIII Conclusion	19
Annexes du rapport de Gestion	21
Annexe 1 Périmètre de consolidation	23
Annexe 2 Liste des mandats	24
Annexe 3 Tableau des rémunérations	26
Annexe 4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	28
Annexe 5 Texte des résolutions	29
Annexe 6 Responsabilité Sociale et Environnementale	35
RAPPORTS SPÉCIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS	46
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	58
COMPTES CONSOLIDÉS	59
Comptes consolidés (exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012)	60
Annexes aux comptes consolidés	65
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	101
COMPTES SOCIAUX	103
Comptes sociaux (exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012)	104
Annexes aux comptes sociaux	107
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	117
ATTESTATION DE RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION	118
AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	119



CHIFFRES CLÉS

Métier et offre
Chiffre d'Affaires
Données boursières

MÉTIER ET OFFRE

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de plus de 1.300 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Europe, en Asie (Chine, Inde), au Proche Orient (notamment aux Emirats Arabes Unis), et en Amérique du Sud.

A partir de ses plates-formes asiatiques, le Groupe a la capacité de livrer, par containers et dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 2.000 articles, qui correspondent à plus de 10.000 références.

Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

En 2012, plus de 15.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS.

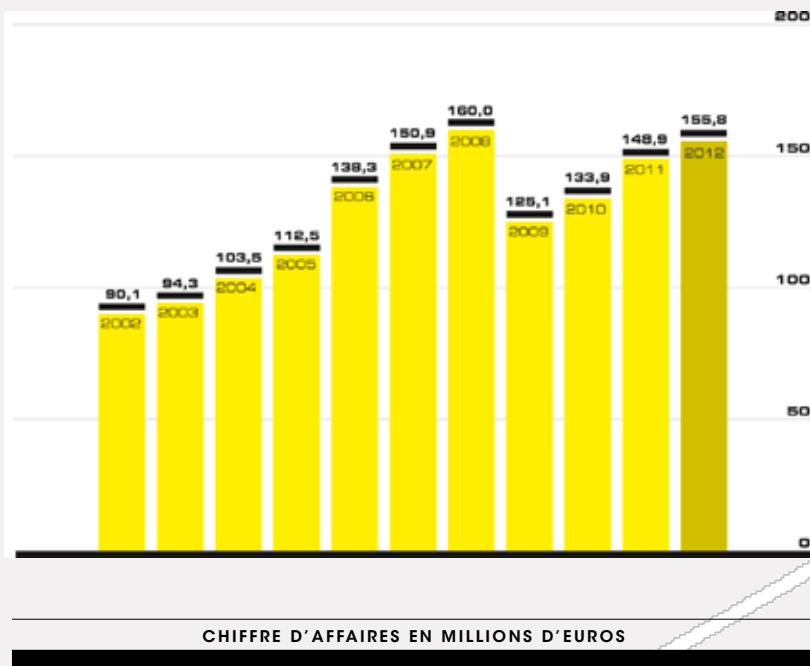
CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 : POURSUITE DE LA CROISSANCE, SOUTENUE PAR LES PAYS ÉMERGENTS

En 2012, le Groupe DELTA PLUS a enregistré une croissance de son Chiffre d'Affaires de 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le Chiffre d'Affaires consolidé atteint ainsi 155,8 M€ en 2012, contre 148,9 M€ l'an dernier.

Cette croissance est marquée par une évolution contrastée entre les zones Europe et Hors Europe.

En effet, tandis que le Chiffre d'Affaires se contracte de 9% en Europe, il connaît une forte augmentation de 35% en dehors de l'Europe (29% à périmètre constant sans prise en considération d'ESLINGAR, société située en Argentine et acquise en milieu d'année 2011).



En Europe, le Groupe est parvenu à limiter l'impact de la baisse généralisée du marché des E.P.I.

Malgré un contexte économique difficile, la baisse des ventes (qui était de -12% au premier semestre sur cette zone) s'est limitée à -7% sur les six derniers mois de l'exercice.

Ainsi, les positions fortes acquises par le Groupe DELTA PLUS sur ses marchés historiques lui permettent de contenir le repli de son Chiffre d'Affaires en Europe, malgré le fort ralentissement de l'activité économique qui impacte les principaux secteurs utilisateurs d' E.P.I.

Il est à noter que les quatre marchés historiques du Groupe (France, Espagne, Italie et Royaume Uni) ont réalisé un peu plus de 41 % des ventes du Groupe en 2012, contre 48% en 2011.

Le Chiffre d'Affaires réalisé en France a baissé quant à lui de 8% sur l'exercice.

La proportion du Chiffre d'Affaires réalisée dans les autres pays d'Europe diminue par rapport à 2011. Elle s'élève à 18% des ventes du Groupe en 2012.

Hors d'Europe, les conditions ont été favorables au développement du Groupe en 2012, et les choix stratégiques réalisés depuis près de dix ans portent leurs fruits.

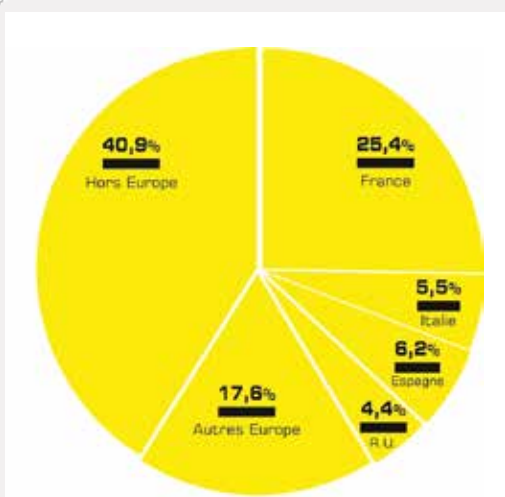
En 2012, la part de Chiffre d'Affaires réalisée Hors d'Europe atteint 41 %, contre 32% en 2011.

Dans tous les pays de cette zone, le Groupe bénéficie notamment d'une augmentation du taux d'équipement, conséquence d'environnements réglementaires favorables.

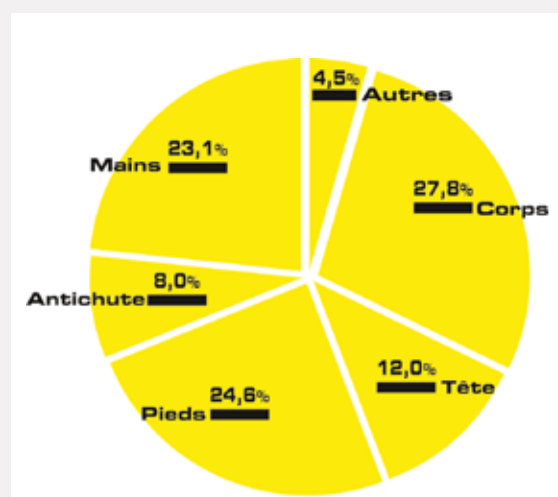
La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe est segmentée en cinq grandes familles : les produits de protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution au Chiffre d'Affaires du Groupe des différentes familles de produits a connu au cours de l'exercice 2012 les évolutions suivantes :

- augmentation de la part de l'Antichute dans le Chiffre d'Affaires à 8%, du fait notamment de l'intégration d'ÉSLINGAR,
- renforcement du Chiffre d'Affaires réalisé sur la famille Tête, conformément à notre stratégie de développement produit,
- plus généralement, augmentation de la part du Chiffre d'Affaires réalisée sur les familles de produits fabriquées par le Groupe.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR FAMILLE DE PRODUITS

UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET UN RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2011

Le Groupe DELTA PLUS a dégagé au cours de l'exercice 2012 une rentabilité équivalente à celle de l'exercice précédent.

Ainsi, la marge brute se maintient à un niveau de 46% du Chiffre d'Affaires, et le résultat opérationnel courant, à 12,2 M€ en 2012, en hausse de 0,4 M€, représente comme l'an dernier près de 8% du chiffre d'affaires.

En poursuivant sa politique de maîtrise des coûts de structure afin de résister à l'environnement économique perturbé en Europe, le Groupe bénéficie de l'effet volume favorable lié à la croissance de son Chiffre d'Affaires sur les pays émergents.

Le résultat net consolidé s'élève à 6,7 M€, en hausse de 5% par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, les mesures adoptées en 2012 par le Groupe DELTA PLUS concernant l'optimisation des niveaux de stocks ont permis d'améliorer significativement le niveau d'endettement net au 31 décembre 2012.

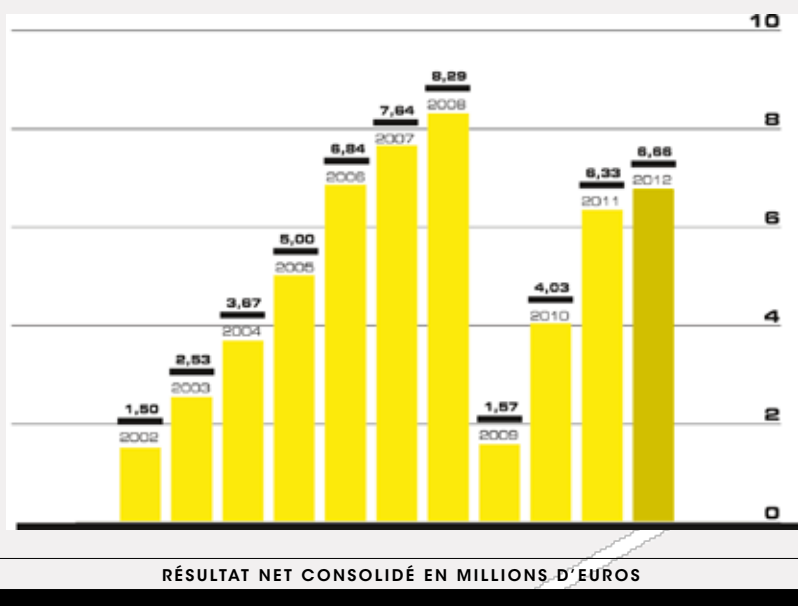
Ainsi, le niveau des stocks a diminué de près de 9 M€ en 2012, passant de 52,0 M€ au 31 décembre 2011 à 43,1 M€ au 31 décembre 2012.

Cette amélioration constatée sur les stocks et sur les autres éléments du BFR en général en 2012, conjuguée à la capacité d'autofinancement positive dégagée au cours de l'exercice, ont eu pour conséquence cette année une diminution significative de l'endettement net du Groupe.

Cet endettement net passe en effet de 61,4 M€ au 31 décembre 2011 à 42,5 M€ au 31 décembre 2012, soit une baisse de près de 19 M€ sur l'exercice.

Le Résultat Net par action est de 3,62 €.

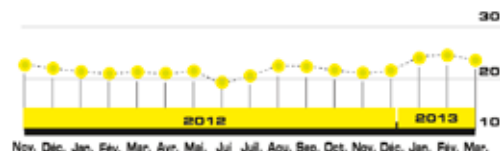
En Europe, le Groupe entend maintenir en 2013 les efforts déployés pour résister à l'environnement économique perturbé, tandis qu'hors d'Europe, le Groupe envisage une poursuite de sa croissance et de son développement sur des marchés porteurs, en Asie et en Amérique du Sud notamment.



COURS DE BOURSE

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

Sur les 16 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



COURS DE BOURSE EN EUROS



NOMBRE DE TITRES PAR MOIS TRAITÉ EN MILLIERS

- ▶ La holding familiale JBP détenait 42,1% du capital et 52% des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP durant l'exercice 2012, *
- ▶ Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 13,2% du capital et 16,6% des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- ▶ Nem Invest détenait 5,4% du capital et 3,4% des droits de vote, *
- ▶ Le Public détenait 26,8% du capital et 16,8% des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

* Le 11 février 2013, la société JBP a racheté la participation précédemment détenue par la société Nem Invest.

A l'issue de cette opération, la société JBP détient 47,5% du capital et 55,4% des droits de vote de DELTA PLUS GROUP. Nem Invest ne détient plus aucune participation dans DELTA PLUS GROUP depuis cette date.



RÉMUNÉRATION DE L'ACTIONNAIRE

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 14 juin 2013 :

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat net de l'exercice :	4.300.971,00 €
Affectation :	
Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	1.839.677,00 €
Le solde au compte « Report à Nouveau » :	2.461.294,00 €
TOTAL DISTRIBUÉ	1.839.677,00 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 14 juin 2013 la distribution d'un dividende de 1,00 € par action, identique à celui de l'année précédente.

Exercice social	Dividendes	Abattement (art. 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2011	1,00	40%	NC
31/12/2010	0,80	40%	NC
31/12/2009	0,70	40%	NC

DONNÉES BOURSIÈRES

DONNÉES BOURSIÈRES	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions	1.839.677	1.839.677	1.833.665	1.828.575	1.824.848	1.814.902	1.635.185	1.504.090	1.503.760	1.503.760	1.503.760
Résultat Net par action	3,62	3,44	2,20	0,85	4,30	3,90	4,32	3,16	2,28	1,16	0,40
Cours de fin d'année	21,44	22,00	24,10	20,00	26,00	48,00	40,30	33,00	23,00	15,40	14,36
Cours le plus haut	23	29,78	25,85	29,95	50,50	57,79	45,70	33,00	24,00	15,60	16,45
Cours le plus bas	19,31	19,6	20,00	13,50	23,70	36,10	29,50	23,00	15,18	11,80	12,80
Variation annuelle	-2,55%	-8,71%	20,50%	-23,08%	-45,83%	19,11%	22,12%	43,48%	49,40%	7,20%	-9,11%
Volume moyen de titres échangés par jour	762	620	484	1 190	615	1 397	1 458	836	367	308	384
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	42,04	40,47	44,19	36,5	47,4	87,1	65,9	49,6	34,6	23,2	21,6

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE (DATES PRÉVISIONNELLES)

- 14 juin 2013 Assemblée Générale annuelle
- 14 août 2013 Chiffre d'Affaires 2^e trimestre 2013
- 30 août 2013 Résultats 1^{er} semestre 2013
- 14 novembre 2013 Chiffre d'Affaires 3^e trimestre 2013
- 14 février 2014 Chiffre d'Affaires 4^e trimestre 2013
- 28 février 2014 Chiffre d'Affaires annuel 2013

INFORMATION FINANCIÈRE

DELTA PLUS GROUP est cotée sur le compartiment C de NYSE-EURONEXT (ISIN : FR0004152502 – Mnémo : DLTA)

CONTACT

Monsieur Jérôme BENOIT

Président Directeur Général

Monsieur Arnaud DANIEL

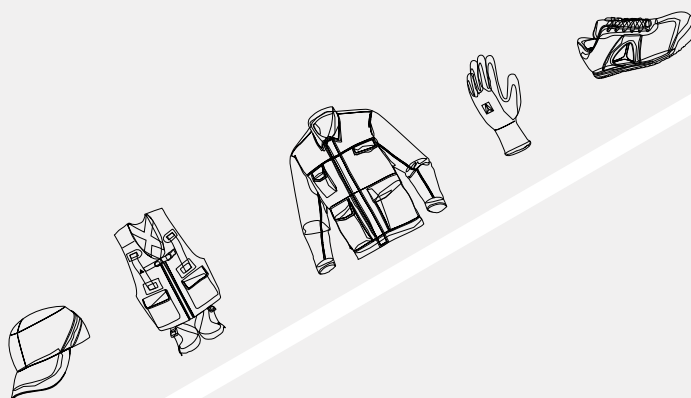
Directeur Administratif & Financier

e-mail : relation.investisseur@deltaplus.eu

Tel : 04.90.74.20.33

Fax : 04.90.74.06.03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP
et mise à jour régulière de l'actualité sur : www.deltaplus.eu





RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire
et Extraordinaire du 14 juin 2013

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Examen du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés.
- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des Rapports Spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance courant 2013.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions.

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.



I • ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public ;
- La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2012 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

1 • EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

Commentaires généraux

Le **résultat d'exploitation**, s'éleve à 0,2 M€ au 31 décembre 2012, en légère amélioration par rapport à 2011, en raison notamment d'une diminution de la masse salariale.

Les **dividendes perçus** passent de 4,7 M€ (2011) à 5,9 M€ (2012).

Les **intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit** ont diminué, passant de 1,1 M€ en 2011 à 0,9 M€ en 2012, ce qui est cohérent avec la baisse de l'endettement bancaire et des taux de référence.

Enfin, le **résultat exceptionnel** est quasiment à l'équilibre (négatif de 0,1 M€) au titre de l'exercice écoulé, alors qu'il était négatif de 0,5 M€ au titre de l'exercice 2011.

Au total, le **résultat net** arrêté à 4.301 K€ est en hausse par rapport à l'exercice 2011, où il n'avait atteint que 1.474 K€. Il est à noter que l'exercice 2011 avait été marqué par la constatation de provisions par dépréciation d'éléments financiers pour 3,2 M€.

Recherche et développement

Le développement des projets en 2012 s'harmonise avec la politique innovante du Groupe DELTA PLUS, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. Le but du Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des EPI.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a été de nouveau labellisé « entreprise innovante » par OSEO en 2012 dans le cadre des FCPI.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95% du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, PROTIMPORT, FROMENT et WORKSTORE, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant précisé que la société WORKSTORE a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2005 et DELTA PLUS SERVICES depuis le 1^{er} janvier 2011.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de répreciser la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le fait que l'adoption de ce régime n'aboutit pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt.

Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2012 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

Les créances rattachées à des participations d'un montant brut de 24 M€ ont augmenté de 6 M€ par rapport aux créances de l'exercice précédent.

Les disponibilités d'un montant net de 1,2 M€ comprennent 1,1 M€ de titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

Les dettes fournisseurs restent globalement stables sur l'exercice écoulé.

Les emprunts auprès des établissements de crédit d'un montant global de 7,3 M€ (dont 0,2 M€ de concours bancaires et soldes créditeurs de banque) ont baissé de 1,8 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent.

En outre, un emprunt obligataire de 4 M€ a été souscrit par la société au cours de l'exercice 2012 dans le cadre du lancement du fonds commun de placement MICADO France 2018.

Les emprunts et dettes financières diverses sont de 37,4 M€ au 31 décembre 2012 contre 36,1 M€ au titre de l'exercice précédent. Ils restent relativement stables avec une variation de 1,3 M€ seulement.

Conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	Echu	> 30 jours	> 60 jours	> + 60 jours
31 décembre 2011	7.875,06 €	217.576,56 €	1.500,38 €	0,00 €
31 décembre 2012	2.982,91 €	252.968,98 €	10.709,03 €	27.750,00 €

Le rapport général des Commissaires aux Comptes mentionne leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

2 • PERSPECTIVES 2013

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe. Le résultat d'exploitation devrait rester positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

3 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Une filiale turque a été créée le 2 janvier 2013, avec pour activité principale la commercialisation et la distribution des produits du Groupe DELTA PLUS sur le territoire turc et dans les pays limitrophes.



II • COMPTES CONSOLIDÉS – GROUPE DELTA PLUS

1 • ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (EPI), à travers le monde. A l'origine, la distribution était essentiellement regroupée sur le continent Européen, mais elle se développe de plus en plus dans le reste du monde. Fort de plus de 1.300 collaborateurs directs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Chine, en Inde, aux Emirats Arabes Unis, au Pérou, en Argentine, en Croatie et en Ukraine ; à partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Les deux principales marques du Groupe sont PANOPLY pour les vêtements et les chaussures, et VENITEX pour les gants, et la protection de la tête.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe,
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde,
- 20 sites de distribution en Europe,
- 8 sites de distribution hors Europe
- 6 sites de production en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen Orient et en Asie.

2 • PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent dans l'**Annexe 1**.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2012, la société DELTA PLUS GROUP a souscrit à l'augmentation de capital de la société DELTA PLUS SERVICES, dans laquelle elle n'avait jusque-là qu'une participation indirecte de 100%. Cette opération d'augmentation du capital s'est réalisée par incorporation de la créance que détenait DELTA PLUS GROUP sur DELTA PLUS SERVICES. DELTA PLUS GROUP détient depuis lors une participation directe à hauteur de 87% dans DELTA PLUS SERVICES.

3 • ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

L'évolution du **Chiffre d'Affaires consolidé** montre une croissance de près de 5% qui s'explique de la manière suivante :

- La zone qui connaît la plus forte croissance en 2012 est la zone qui regroupe les pays Hors Europe. La progression du Chiffre d'Affaires y avoisine les 35% grâce aux bonnes performances enregistrées en 2012 sur l'ensemble des pays de la zone. La zone constituée par les pays d'Europe hors France a subi une baisse de 10% en 2012.
- Le Chiffre d'Affaires réalisé en France traduit une baisse de 8% sur l'exercice.
- Enfin, on peut rappeler que le Chiffre d'Affaires 2012 des quatre grands marchés européens où le Groupe est présent, la France (25,4%), l'Espagne (6,2%), l'Italie (5,5%) et le Royaume Uni (4,4%) représente en tout 41,5% des ventes du Groupe, contre 48,2% en 2011.

La **marge opérationnelle** atteint 7,8% conformément aux prévisions de début d'année, grâce à la défense efficace de nos marges et de nos coûts.

Le **coût de l'endettement**, qui passe de 2,5 M€ en 2011 à 2,1 M€ en 2012, reflète la baisse du niveau moyen de nos stocks sur l'année.

En conséquence, le **résultat net consolidé** croît de 5%, et s'élève à un montant de 6.662 K€ au 31 décembre 2012, au lieu de 6.333 K€ au 31 décembre 2011.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 6.659 K€ au 31 décembre 2012.

4 • ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Les actifs non courants d'un montant global de 49,7 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers ou impôt différé) restent stables.

Les mesures adoptées en 2012 par DELTA PLUS GROUP concernant l'optimisation des niveaux de stocks ont conduit à une amélioration significative du Besoin en Fonds de Roulement.

Le montant des stocks s'élève à 43,1 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre 51,9 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les créances clients baissent de 1,5 M€.

Les **capitaux propres** d'un montant global de 63,8 M€ ont augmenté de 4,8 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse du résultat 2012.

La dette nette qui s'élève à 42,5 M€ au 31 décembre 2012 est en recul de plus de 30% par rapport à l'année précédente.

5 • PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2013, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2012.

III • APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 4.300.971,00 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,00 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 1.839.677,00 €

Le solde au compte « Report à Nouveau » : 2.461.294,00 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 1.839.677,00 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012 égal à 1.839.677)

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

IV • DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même Code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 17.619,00 €.

V • APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un résultat net consolidé part du Groupe de 6.659 K€.

VI • RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement	Montant éligible à l'Abattement
31/12/2011	1,00 €	40%	NC
31/12/2010	0,80 €	40%	NC
31/12/2009	0,70 €	40%	NC



VII • IDENTITÉ DES TITULAIRES IDENTIFIÉS DE PARTICIPATIONS

Nombre total d'actions au 31 mars 2013 : 1.839.677 (dont 1.291.970 actions nominatives)

	Nombre de Titres	Quotes-Parts actions	Droits de vote simple	Droits de vote double	Total Droits de vote	Quote-Parts droits de vote
Actions Nominatives						
JBP SAS	873 796	47,5%	113 019	1 521 554	1 634 573	55,6%
Ivo BOSCARDIN	242 448	13,2%	-	484 896	484 896	16,5%
Famille BENOIT	139 797	7,6%	3 001	273 592	276 593	9,4%
Nominatifs - Autres	35 929	1,9%	8 593	54 952	63 545	2,2%
Total Actions Nominatives	1 291 970	70,2%	-	-	2 459 607	83,7%
Auto Détention	67 799	3,7%	-	-	-	-
Public	479 908	26,1%	479 908	-	479 908	16,3%
TOTAL	1 839 677	100%	604 521	2 334 994	2 939 515	100%

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice correspond à 0,61 % du capital (cette portion de capital est comprise dans la rubrique « Nominatifs – Autres » « Quotes-parts actions » du tableau ci-dessus).

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0%.

VIII • PART DU CAPITAL DÉTENUE PAR LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

IX • OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art.223-36), nous vous informons des opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) réalisées sur les actions de la société et de toute transaction sur des instruments financiers qui leurs sont liés réalisées par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) dans le tableau ci-dessous :

Date de l'opération	Type d'opération	Dirigeant concerné	Montant de l'opération en €
04/04/2012	Acquisition	JBP SAS	73.157,13
10/05/2012	Acquisition	JBP SAS	62.580,00
11/05/2012	Acquisition	JBP SAS	34.301,80
22/05/2012	Acquisition	JBP SAS	31.160,55
24/05/2012	Acquisition	JBP SAS	21.460,00
25/05/2012	Acquisition	JBP SAS	18.806,76
01/06/2012	Acquisition	JBP SAS	21.120,00
05/06/2012	Acquisition	JBP SAS	41.700,00
06/06/2012	Acquisition	JBP SAS	41.700,00
12/06/2012	Acquisition	JBP SAS	41.999,60
22/06/2012	Acquisition	JBP SAS	8.078,00

X • OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées dans un rapport spécial joint au présent rapport.

XI • ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

XII • INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 • LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en **Annexe 2**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

2 • RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations MEDEF/AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XIII • CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté dans l'**Annexe 6** : Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

XIV • RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE

La société DELTA PLUS GROUP réduit les risques de change pouvant être supportés par ses filiales, dus essentiellement aux variations de la parité euro/dollar, en couvrant la quasi-totalité des achats libellés en dollars US.

Le montant des couvertures à terme en dollars non échues au 31 décembre 2012 s'élevait à :

- 17.500K USD pour DELTA PLUS SERVICES S.A.S. pour un taux moyen de 1,26219 euro/dollar;
- 2.000K USD pour WORKSTORE S.A.R.L. pour un taux moyen de 1,2953 euro/dollar.

Le terme des couvertures non échues à la clôture s'étale du 03 janvier 2013 au 01 octobre 2013.



XV • OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 15 juin 2012, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10% des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 183.366 actions
- Prix d'achat global maximum : 6.417.810,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 35,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2012, la société DELTA PLUS GROUP a acheté 15.000 actions propres en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat. Cette opération a été réalisée le 28 juin 2012 par voie de rachat de blocs d'actions, au prix unitaire de 20,50 € et pour un montant global de 307.500,00 €.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées essentiellement aux fins de couvrir les options d'achat d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux (à hauteur de 18.500 actions) et aux fins de régularisation du cours de bourse.

La société détenait, au 31 décembre 2012, 67.799 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2,00 €, représentant 3,69% de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 28,78 €.

XVI • DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

XVII • AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10% des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 15 juin 2012.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XVIII • RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 15 juin 2007, l'Assemblée Générale a procédé à la nomination d'administrateurs, chacun pour un mandat d'une durée de six ans, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Ainsi, nous vous invitons à vous prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- La société J.B.P., société par actions simplifiée au capital de 5.164.320 €, dont le siège social est à PARIS (75007), 15 rue de la Comète, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 410 102 529, pour la renouveler dans ses fonctions qui seront exercées par son représentant permanent, Madame Brigitte BENOIT, pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Monsieur Ivo BOSCARDIN pour le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Monsieur Bruno MATHIEU, pour le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Monsieur Pierre GRADENIGO pour le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons également que suite à la cession de la totalité de sa participation dans DELTA PLUS GROUP, la société Nem Invest a démissionné de son mandat d'administrateur. Nous vous proposons de ne pas remplacer ce mandat et de ne nommer aucun nouvel administrateur.

XIX • ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 30.000 €, identique à celui alloué lors de l'exercice 2012.

XX • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, À L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DE TITRES DE CRÉANCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2011.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.



XXI • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2011.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXII • DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

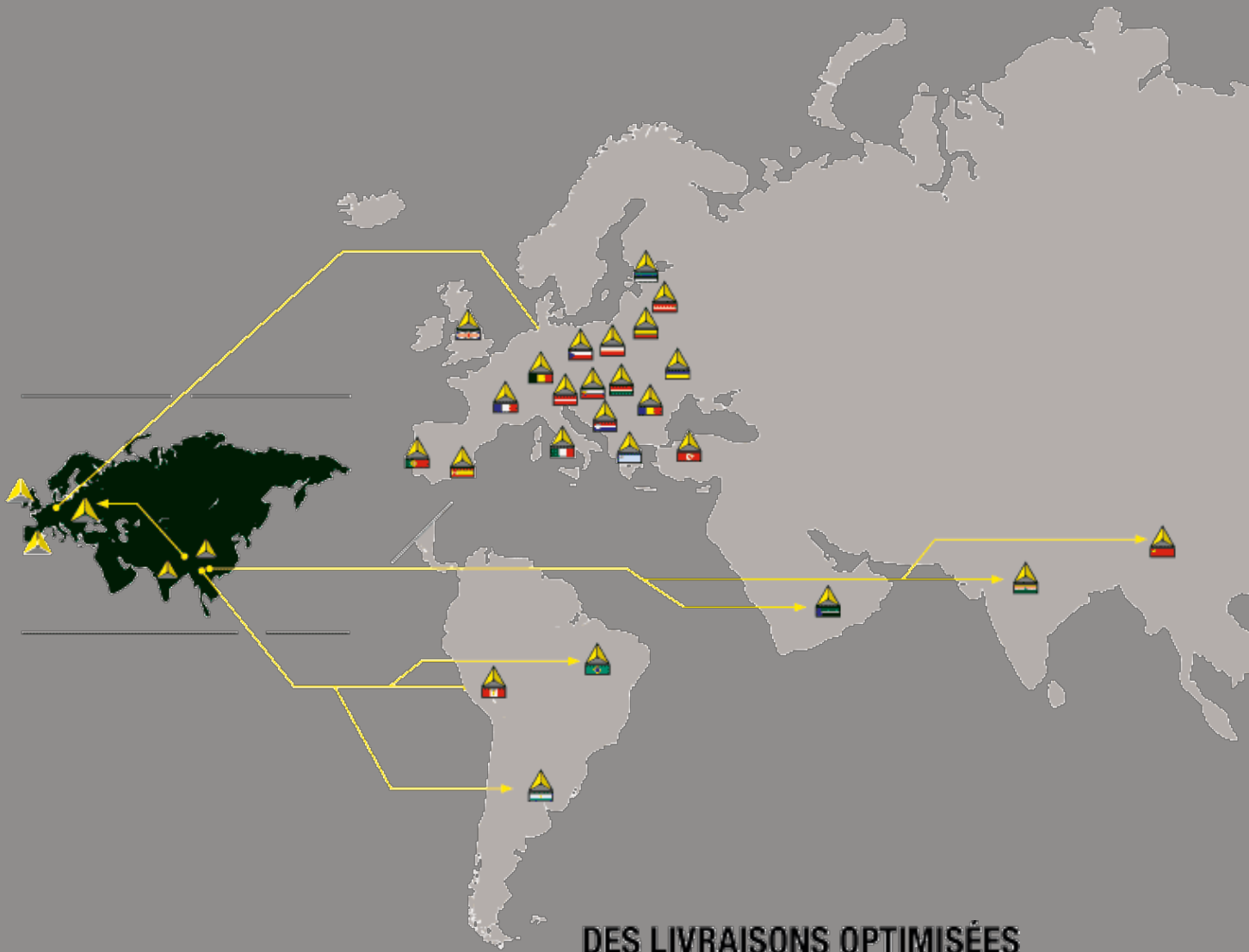
Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration, sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

XXIII • CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration

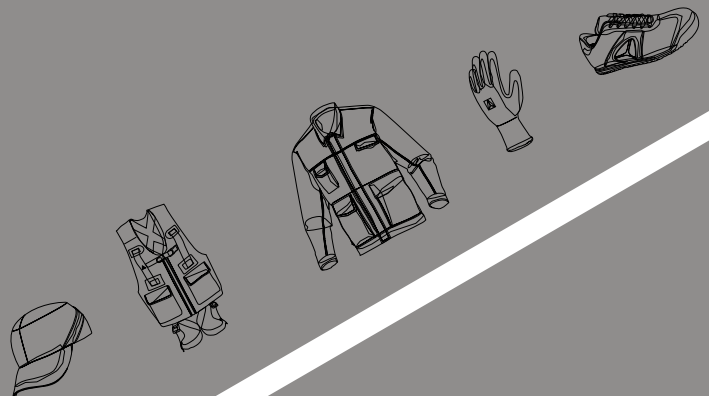


DES LIVRAISONS OPTIMISÉES

5 PLATES-FORMES LOGISTIQUE



40 000 M² DE STOCKAGE



**ANNEXES
AU RAPPORT DE GESTION**



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Annexe 2 : Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L.225-102-1 du Code de Commerce).

Annexe 3 : Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L.225-102-1 du Code de Commerce).

Annexe 4 : Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.

Annexe 5 : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle.

Annexe 6 : Responsabilité Sociale et Environnementale.

LISTE DES RAPPORTS

Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L.225-184 du Code de Commerce).

Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions (Article L 225-197-4 du Code de Commerce).

Rapport Complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L 225-129-5 du Code de Commerce).

Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Montant global certifié exact par les Commissaires aux Comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.



ANNEXE 1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	% de détention (directe ou indirecte)	
	déc-12	déc-11
En intégration globale :		
ALLSAFE (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.r.o	100%	100%
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100%	100%
DELTA PLUS E SAU	100%	100%
DELTA PLUS HELLAS SRL	100%	100%
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100%	90%
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97%	97%
DELTA PLUS MIDDLE EAST (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS PERU SAC	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SP z.o.o.	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP z.o.o.	100%	-
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100%	100%
DELTA PLUS SAS	100%	100%
DELTA PLUS SERVICES SAS	100%	100%
DELTA PLUS SICUREX SRL	100%	100%
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100%	100%
DELTA PLUS UK LIMITED	100%	100%
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100%	100%
DETMAL SAFETY SHOES PVT LTD	100%	50%
DEWEER SECURITY SA	100%	100%
DPG TRAINING SAS	75%	75%
DP PORTUGAL LDA	100%	100%
ESLINGAR SA	100%	100%
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100%	100%
FROMENT EURL	100%	100%
LH SAFETY LTD	100%	100%
NUEVA SIBOL SLU	100%	100%
OCTOPLUS SPAIN SL	100%	100%
PROTIMPORT SARL	100%	100%
SEMALL PVT LTD	100%	100%
WORKSTORE SARL	100%	100%
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100%	100%
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100%	100%

MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

- Sociétés entrées dans le périmètre :Néant.
- Sociétés sorties du périmètre :Néant.
- Variation du pourcentage d'intérêt :Néant.
- Fusion entre filiales consolidées :
Fusion opérée entre DELTA PLUS SAS et PROTIMPORT SARL ;
Apport partiel d'actif de DELTA PLUS POLSKA à DELTA PLUS POLSKA SERWIS.

FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10%.

Titres (K euros)		
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive
La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable.		

ANNEXE 2 LISTE DES MANDATS (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Administrateur	Dénomination sociale de la société	Mandat social
Jérôme BENOIT		
	DELTA PLUS GROUP SA	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	FROMENT SARL	Gérant
	PROTIMPORT SARL	Gérant
	FINANCIÈRE J5 SARL	Gérant
	WORKSTORE SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA SRO	Gérant
	DELTA PLUS CROATIA D.O.O	Administrateur
	DELTA PLUS HELLAS SARL	Gérant
	DELTA PLUS MAGYARORSZAG K.FT	Gérant
	DELTA PLUS POLSKA SP.Z.O.O.	Administrateur
	DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP.Z.O.O.	Administrateur
	DELTA PLUS ROMANIA SRL	Administrateur
	DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O	Gérant
	DELTA PLUS UKRAÏNA	Administrateur
	DEWEER SECURITY SA	Administrateur délégué
	DELTA PLUS (U.K) LTD	Directeur
	FINANCIÈRE VIRGINIA LTD	Directeur
	LH SAFETY LIMITED	Directeur
	DELTA PLUS-E SAU	Gérant
	DP PORTUGAL LDA	Gérant
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	DELTA PLUS PERÙ SAC	Président
	ESLINGAR SA	Directeur
	DELTMALL SAFETY SHOES PRIVATE LTD	Administrateur
	DELTA PLUS INDIA PRIVATE LTD	Administrateur
	SEMAIL IMPEX PRIVATE LTD	Administrateur
	ALLSAFE FZE	Président
	DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	Président
	DELTA PLUS CHINA CO LTD	Directeur
	WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO LTD	Administrateur
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO LTD	Administrateur
	WUJIANG APT ENTERPRISE MANAGEMENT SERVICE CO LTD	Administrateur



Administrateur	Dénomination sociale de la société	Mandat social
JBP		
	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	BPI SAS	Présidente
	DELTA PLUS SA	Présidente
	DELTA PLUS SERVICES SAS	Présidente
Ivo BOSCARDIN		
	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	DELTA PLUS PÉROU	Administrateur
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	DELTA PLUS SICUREX SRL	Gérant
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO LTD	Administrateur
	DELTA PLUS CHINA CO LTD	Directeur
	DELMALL SAFETY SHOES PRIVATE LTD	Administrateur
	DELTA PLUS INDIA PRIVATE LTD	Administrateur
	SEMALL IMPEX PRIVATE LTD	Administrateur
	LH SAFETY	Directeur
	FINANCIÈRE VIRGINIA	Directeur
NEM INVEST		
	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	TECHNOFLEX	Membre du Conseil de Surveillance
	SOLUTIONS 30	Membre du Conseil de Surveillance
	HIOLLES INDUSTRIES	Membre du Conseil de Surveillance
Bruno MATHIEU		
	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	BALMORAL CAPITAL LIMITED	Administrateur
	THEMIS CP LIMITED	Directeur
Pierre GRADENIGO		
	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	STIPA	Président
	HPG	Président
	DISTRIMART SA	Administrateur

ANNEXE 3 TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS

Tableau de Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social						
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012
Nom et Fonction du dirigeant Mandataire Social	M. Benoit Jacques, Président Directeur Général (jusqu'au 27.01.2011)		M. Benoit Jérôme, Président Directeur General (PDG à compter du 30 mars 2011 et précédemment Directeur Général Délégué)		M. Boscardin, Directeur Général Délégué	
Rémunérations dues au titre de l'exercice	13.242,34 €	-	184.580,00 €	234.580,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13.242,34 €	-	184.580,00 €	234.580,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social				
M. Benoit Jacques, Président Directeur Général (jusqu'au 27.01.2011)	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe (1) (2)	13.242,34 €	13.242,34 €	-	-
rémunération variable	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantage en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		Néant	
TOTAL	13.242,34 €	13.242,34 €	-	-
M. Benoit Jérôme, Directeur Général Délégué, puis Président Directeur Général à compter du 30 mars 2011	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe (1)	134.580,00 €	134.580,00 €	194.580,00 €	194.580,00 €
rémunération variable	50.000,00 €	50.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
jetons de présence	-	-	-	-
avantage en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	184.580,00 €	184.580,00 €	234.580,00 €	234.580,00 €
M. Boscardin, Directeur Général Délégué	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe (3)	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
rémunération variable	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
M. Girardin, Administrateur, Représentant permanent de la société NEM INVEST	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	-	-	-	-
rémunération variable	-	-	-	-
jetons de présence	5.250,00 €	5.250,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	5.250,00 €	5.250,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €

(1) Une partie de la rémunération fixe (environ 30%) est payée via la Holding JBP.

(2) M. Jacques BENOIT a par ailleurs perçu en 2010-2011, des indemnités de prévoyance dans le cadre de son arrêt maladie.

(3) La partie fixe de la rémunération est payée via la Filiale DELTA PLUS SICUREX.



M. Mathieu, Administrateur	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	-	-	-	-
rémunération variable	-	-	-	-
jetons de présence	5.250,00 €	5.250,00€	3.000,00€	3.000,00€
avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	5.250,00 €	5.250,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €

M. Gradenigo, Administrateur	Exercice N-1 31/12/2011		Exercice N 31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	-	-	-	-
rémunération variable	-	-	-	-
jetons de présence	5.250,00 €	5.250,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €
avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	5.250,00 €	5.250,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Jérôme Benoit	Conseil d'Administration du 02 avril 2012 (1)	Achat	257.400 €	7.500	22,00 €	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

(1) Les règles de périodicité pour l'attribution d'Options d'Achats d'Actions sont respectées par DELTA PLUS GROUP, la période habituelle d'attribution étant fixée au mois de décembre de chaque année. Cependant, aucune attribution d'Options d'Achats d'Actions n'a pu être effectuée en 2011, elles ont dû être reportées au mois d'avril 2012 après conclusion d'un accord de participation dérogatoire et d'un accord de participation volontaire au sein des sociétés françaises du Groupe DELTA PLUS.

Dirigeant Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire	
	Oui	Non	Oui	Non
M. Benoit Jérôme Président Directeur Général 1 ^{ère} Nomination 10/06/2010 (Nomination aux fonctions de Directeur Général Délégué) Fin Mandat: Lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2014		X		X
M. Boscardin Ivo Directeur Général délégué 1 ^{ère} Nomination 21/08/1989 Fin Mandat: Lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2012		X		X

ANNEXE 4 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS**(ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3.649.696	3.657.150	3.667.330	3.679.354	3.679.354
Nombre des actions ordinaires existantes	1.824.848	1.828.575	1.833.665	1.839.677	1.839.677
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxe	1.885.291	2.990.165	3.496.332	3.760.590	3.127.147
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.105.401	4.631.361	6.776.404	4.108.647	5.388.793
Impôts sur les bénéfices	(686.830)	(810.559)	(361.280)	(786.400)	(204.270)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.213.338	4.331.962	7.755.372	1.474.053	4.300.971
Résultat distribué	1.814.902	2.007.332	1.282.984	1.470.704	1.839.677
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,08	2,97	3,89	2,66	3,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,31	2,36	4,23	0,80	2,33
Dividende attribué à chaque action ordinaire	1,10	0,70	0,80	1,00	1,00
Dividende attribué à chaque action prioritaire	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	5	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	770.977	543.408	1.436.570	1.061.121	834.740
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	279.871	145.247	388.917	408.708	233.783



ANNEXE 5 TEXTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 JUIN 2013

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés.
- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des Rapports Spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance courant 2013.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du conseil d'administration.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.

Première résolution

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 4.300.971,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 17.619,00 €.

Deuxième résolution

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date

du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 6.662 K€ dont un résultat net part du Groupe de 6.659 K€.

Troisième résolution

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Quatrième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,00 € par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 4.300.971,00 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 1.839.677,00 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 2.461.294,00 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 1.839.677,00 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012 égal à 1.839.677)

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31/12/2011	1,00 €	40%	NC
31/12/2010	0,80 €	40%	NC
31/12/2009	0,70 €	40%	NC

**Cinquième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnés.



**Sixième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société J.B.P., société par actions simplifiée au capital de 5.164.320,00 €, dont le siège social est à PARIS (75007), 15 rue de la Comète, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 410 102 529, arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de représentant permanent de la société J.B.P. resteront exercées par Madame Brigitte BENOIT.

**Septième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Ivo BOSCARDIN arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Huitième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno MATHIEU, arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Neuvième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre GRADENIGO arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Dixième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 30.000,00 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

**Onzième résolution
(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005 et des décisions AMF en date du 22 mars 2005 et ceci, dans les conditions suivantes :

Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10% des actions
Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 183.967 actions
Prix d'achat global maximum : 6.438.845,00 €
Prix d'achat unitaire maximum : 35,00 €
Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €
Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2012.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- mettre en œuvre le(s) dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Douzième résolution (Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2012.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.



**Treizième résolution
(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital ;
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix ;
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2011.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
 - * les dates, conditions et modalités de l'émission,
 - * la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
 - * le montant de l'émission,
 - * le prix de souscription.
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission ;
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

**Quatorzième résolution
(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfiques sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2011.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital ;
- constater la réalisation des augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Quinzième résolution (Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2011.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Seizième résolution (Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 56.897 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.



ANNEXE 6 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, par la présente annexe, nous vous rendons compte des informations relatives à la manière dont la DELTA PLUS GROUP prend en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

I • INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

A. L'EMPLOI

Les effectifs et la répartition des salariés

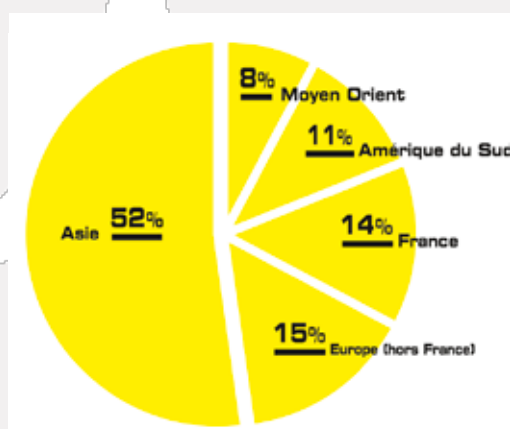
L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.343 personnes à fin 2012.

Les différentes filiales du Groupe comptent des effectifs allant de 8 personnes, pour la plus petite, à 550 personnes, pour la plus importante.

Au niveau de la répartition géographique des effectifs du Groupe, on constate que l'Europe rassemble bien moins de la moitié des effectifs et qu'une part importante des effectifs est mobilisée dans nos filiales situées en Asie.

Plus précisément, nos effectifs sont fortement concentrés sur cinq pays : la France, les Emirats Arabes Unis, l'Argentine, l'Inde et la Chine. Le reste des effectifs est diffus, situé pour la plupart dans les autres pays d'Europe.

Lors de la réalisation d'opérations de croissance externe, nous sommes particulièrement attachés à concilier des conditions de travail comparables à celles dont bénéficient les salariés du Groupe avec le respect des règles localement en vigueur.



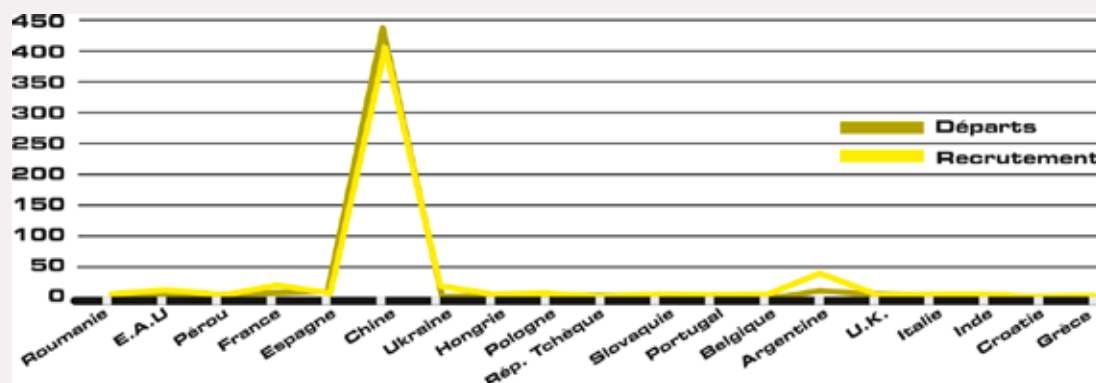
Les embauchés et licenciements

Les départs en 2012 sont principalement liés à des départs de collaborateurs ou à des reconfigurations d'organisation au sein des filiales, à l'exception de la Chine qui connaît un « turnover » plus important du fait notamment d'un marché de l'emploi en fort développement. Il faut également noter le fort impact du nouvel an chinois, période à laquelle les salariés quittent leur emploi et ne reviennent qu'après la période de fête. En 2012, plus de 86% des effectifs ont repris le travail après cette période de fête.

Recrutements et départs au niveau du groupe

Sur l'année 2012, on compte 513 recrutements pour 464 départs. Il ressort que la quasi-totalité des départs est suivie d'une embauche.

Notre politique de recrutement est basée sur la priorité donnée à l'embauche de collaborateurs de nationalité locale, le droit du travail local est respecté scrupuleusement.



RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

Les rémunérations et leur évolution

L'ensemble des sociétés du Groupe DELTA PLUS respecte les dispositions localement applicables sur le salaire minimum légal.

L'évolution des rémunérations est principalement liée aux performances et à l'ancienneté. Les résultats sont mesurés chaque année par rapport aux objectifs fixés par les managers des différentes équipes dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation.

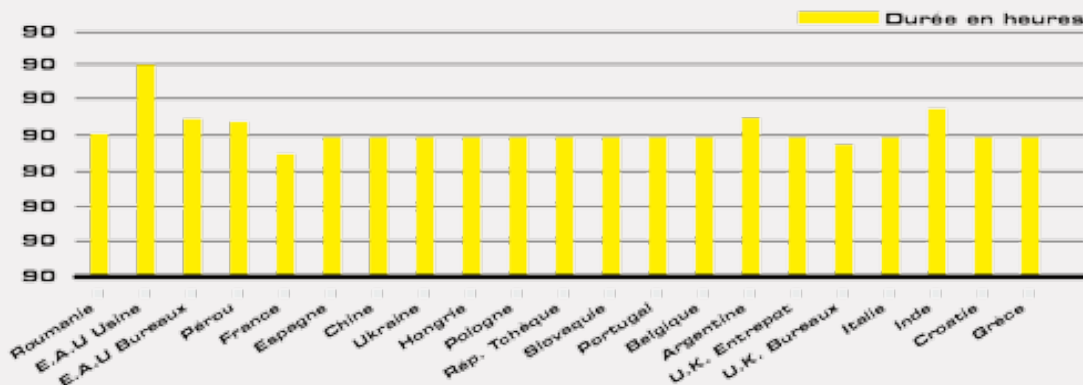
Les augmentations de salaires consenties au titre de l'exercice 2012 sont en moyenne de 1,5% pour les effectifs français.

En application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail, l'accord de participation sur les bénéfices se poursuit.

B. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du temps de travail

Chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS applique la réglementation localement en matière de durée hebdomadaire du travail. Cette durée de temps de travail varie de 35 heures en France, jusqu'à 60 heures dans notre usine des Emirats Arabes Unis.



DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

En France, en vertu des accords relatifs aux « 35 heures » (mis en place depuis 2000) le personnel bénéficie soit de RTT soit d'un aménagement des horaires.

Le personnel à temps partiel reste très minoritaire (il s'agit principalement des cas de congés parentaux d'éducation).

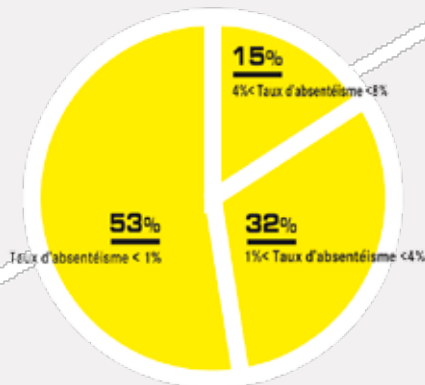
Au niveau de la plate-forme logistique française d'Apt, les équipes de préparation travaillent sur une base de « 3 x 8 heures » afin d'optimiser son fonctionnement.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au niveau des sociétés françaises est égal à 2,33%, il reste inférieur à l'objectif fixé à 4%. Il est principalement lié aux arrêts maladie (74,30%), aux congés maternité/paternité (22,45%) et aux accidents du travail (0,99%).

Taux d'absentéisme au niveau du Groupe

Le taux d'absentéisme moyen au niveau des filiales du Groupe est égal à 1,66%. Si l'on considère les filiales, 53% d'entre elles ont un taux d'absentéisme inférieur à 1%, 32% ont un taux d'absentéisme inférieur à 4% et 15% ont un taux d'absentéisme inférieur à 8%.



C. RELATIONS SOCIALES

Organisation du dialogue social

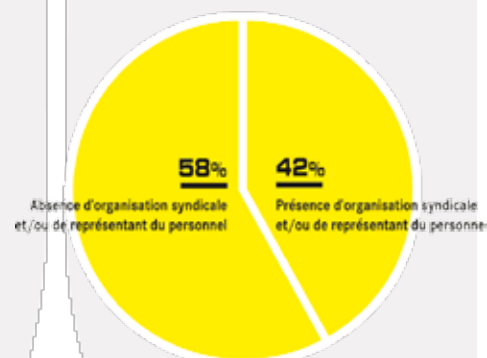
En France, les instances du personnel ont été élues dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale (ci-après « UES »).

Le budget accordé à la délégation unique du personnel a été actualisé et renouvelé au profit de son fonctionnement et des œuvres sociales.

Les réunions avec les instances représentatives du personnel (Délégation unique et CHSCT) sont tenues régulièrement conformément aux dispositions légales.

Plus généralement, l'ensemble de nos usines (à l'exception de notre usine espagnole) compte au moins un représentant du personnel ou une organisation syndicale permettant de générer et maintenir le dialogue social.

Dans nos structures de petite taille, le dialogue social prend directement place entre les salariés et leurs managers, dans le cadre de réunions mensuelles collectives ou d'entretiens individuels.



Bilan des accords collectifs

Sur le périmètre France, au cours de l'année 2012, différents accords collectifs ont été conclus.

Tout d'abord, un avenant à l'accord de participation a été conclu pour instaurer une formule de calcul dérogatoire. Pour les sociétés de l'Unité Economique et Sociale, cet accord a été conclu avec le Comité d'Entreprise le 22 mars 2012 et pour la société DELTA PLUS GROUP il a été conclu par décision unilatérale également en date du 22 mars 2012.

Un accord relatif au versement d'une prime sur les dividendes a été conclu le 18 juin 2012 avec le délégué syndical CFTC.

Un accord sur le temps de travail a été conclu avec le délégué syndical CFTC le 12 juillet 2012 sur la société DELTA PLUS SERVICES.

Nous avons également effectué la négociation annuelle obligatoire qui a abouti à la conclusion d'un accord le 22 novembre 2012 avec le délégué syndical CFTC.

Enfin, un accord instaurant un Plan Epargne Groupe a été conclu, pour les sociétés de l'UES, avec le Comité d'Entreprise le 14 décembre 2012 et pour la société DELTA PLUS GROUP par décision unilatérale également le 14 décembre 2012.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Conditions de santé et de sécurité au travail

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS. En France, le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La totalité de nos locaux, en France comme à l'étranger, comporte des instructions de sécurité, des systèmes d'extincteurs et des issues de secours ainsi que des plans d'évacuation qui sont communiqués aux salariés et affichés. Nos usines comportent également obligatoirement des instructions de sécurité pour l'utilisation des machines.

Compte tenu de notre activité, nous veillons à ce que l'ensemble des salariés de nos usines et entrepôts soit équipé en E.P.I.

Bilan des accords signés

Aucun accord sur la pénibilité n'a été conclu, notre Groupe ne remplissant pas les conditions requises pour la mise en application des dispositions légales.

Accidents de travail

Au cours de l'année 2012, vingt et un accidents de travail ont été recensés sur l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, avec treize accidents de travail intervenus au sein des usines du Groupe. Les deux tiers de ces accidents de travail n'ont entraîné aucun arrêt maladie. Pour le tiers restant, le nombre d'heures manquées suite à l'accident reste faible. Seules la Chine, l'Argentine et la France constatent un taux de gravité des accidents de travail (ratio établi entre le nombre de jours manqués suite à l'accident, sur le total du nombre théorique d'heures travaillées) égale à 0,422 pour l'Argentine, 0,09 pour la Chine et 0,5 pour la France. Le taux de gravité des accidents de travail demeure toujours extrêmement limité.

E. FORMATION**Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

Les formations proposées aux salariés du Groupe DELTA PLUS sont diverses.

Toutes nos filiales dispensent, à leurs nouveaux arrivants, une formation d'intégration adaptée avec une présentation du Groupe, des produits et de la filiale à laquelle ils sont rattachés mais également, au cas par cas, une formation complémentaire abordant différentes thématiques (règles de sécurité, formation produit, formation commerciale,...). Des formations de sécurité (incendie, risques,...) sont également effectuées.

Au sein de nos sociétés françaises, la mise en place de formations en anglais sous forme de cours collectifs - accessibles à la demande des salariés et managers suite à l'entretien individuel annuel de chaque salarié - permet d'accompagner les salariés dans l'évolution internationale du Groupe.

Le nombre total d'heures de formation

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'entreprise, au cours de l'exercice 2012, est de 470 (toutes formations confondues: intégration, formation produit, formation sécurité,...), soit l'équivalent d'un tiers de nos effectifs.

Le nombre total d'heures de formation dispensées au niveau du Groupe dépasse les 3481 heures.

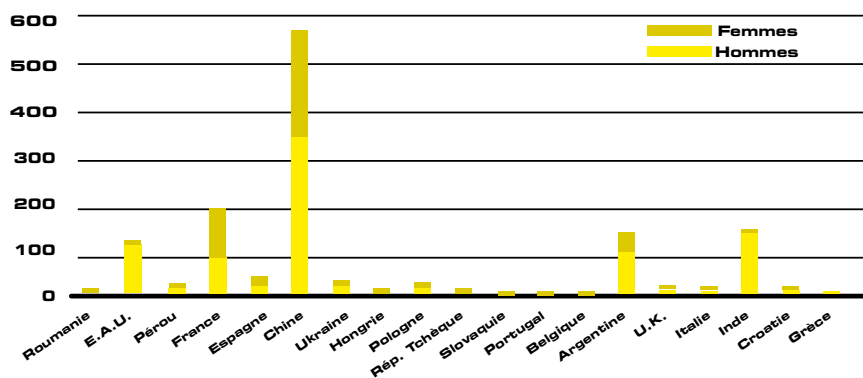
Les formations sont pour la plupart effectuées en interne, mais il est fréquent que les formations relatives à la sécurité soient accomplies par des intervenants extérieurs spécialisés.

Au niveau des structures françaises, le nombre d'heures de formation effectuées s'élève à 1715 heures pour 145 stagiaires.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes**

Nous vous rappelons qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été conclu au cours de l'année 2011 au sein de nos filiales françaises. Son exécution se poursuit.





RÉPARTITION HOMME-FEMME DES EFFECTIFS AU NIVEAU DU GROUPE

Le taux de féminisation au niveau du Groupe DELTA PLUS atteint 41%. Hormis en Inde et aux Emirats Arabes Unis (qui appliquent des us et coutumes locaux y dérogeant), l'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emploi proposées. Toutes nos filiales appliquent le principe « à poste égal, salaire égal » aux hommes et femmes travaillant au sein du Groupe DELTA PLUS.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

La loi du 10 juillet 1987 oblige les entreprises de 20 salariés ou plus, à employer, dans une proportion de 6% de leur effectif salarié, des travailleurs handicapés ce qui correspondrait à 11 personnes salariées au sein de nos sociétés françaises. Les employeurs peuvent remplir leur obligation d'emploi de plusieurs façons : l'emploi direct, la sous-traitance ou la prestation de services avec le milieu protégé. Au sein de nos filiales françaises, nous accueillons 5 salariés déclarés travailleurs handicapés et avons recours à un CAT (Centre d'Aide par le Travail) tout au long de l'année pour procéder au conditionnement de certains produits.

Par ailleurs, nous sommes en contact et sollicitons les organismes d'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi pour diffuser nos offres d'emploi en cours.

Un certain nombre de filiales hors France emploie également des personnes handicapées ou ont recours à des organismes intervenant pour l'intégration de personnes handicapées en entreprise (équivalent des CAT français). C'est notamment le cas de nos filiales situées en Espagne, en Italie, en Inde, en Chine et en Ukraine.

II • INFORMATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Afin de limiter les échanges papier avec nos filiales, nous avons mis en place plusieurs moyens qui permettent la transmission des données par voies électroniques :

- Un serveur « File Transfer Protocol » a été mis en place pour l'envoi de dossiers volumineux ;
- Un système INTRANET permet la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les différentes filiales du Groupe. Ce système mis en place depuis 2009 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable grâce à l'emploi de matériaux organiques électroluminescents et d'énergies propres ;
- Un site internet de transmission de fichiers lourds est utilisé pour envoyer des photos à nos clients dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent de limiter les envois postaux et par conséquent de réduire les impressions papier et les émissions de CO2 liées à leur transport.

Nous vous précisons enfin que notre Groupe n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptibles de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Mesures prises concernant les rejets dans l'air, dans l'eau et les sols

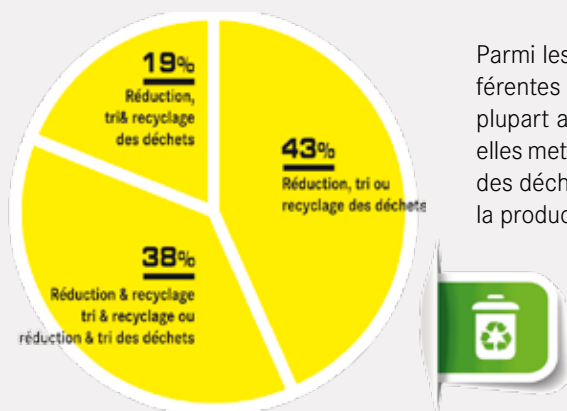
La grande majorité de nos filiales exerce uniquement une activité de distribution de produits. Leur activité ne provoque pas de rejet direct dans l'eau ni dans les sols contrairement à ce qui peut être le cas pour des usines de fabrication. Du côté de nos usines de fabrication, nos activités résident principalement dans l'assemblage de matières premières, peu de transformations sont effectuées. Nos veillons activement à ce que notre impact sur l'environnement soit faiblement limité et maîtrisé. Nos usines n'émettent aucun rejet direct dans les eaux ni dans les sols.

Concernant les rejets dans l'air résultant de notre activité nous faisons tout notre possible pour limiter et à tout le moins pour optimiser les transports maritimes et terrestres de nos marchandises.

TRANSPORT	EN 2011	En 2012	Evolution
Nombre de km parcourus	48 000 000 km	44 000 000 km	- 8%

Part des transports maritimes et routiers (en%)			
Bateau:	89%	91%	
Route:	11%	9%	

Mesure de prévention, recyclage et élimination des déchets



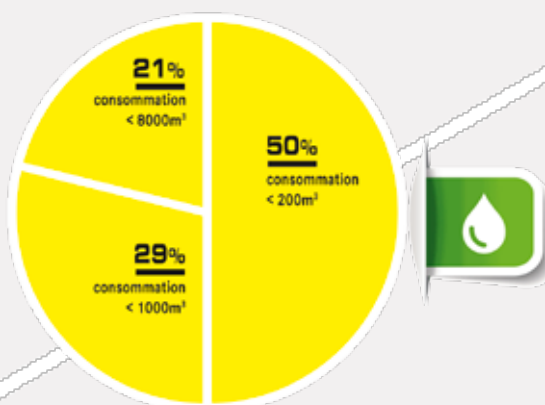
Parmi les mesures relatives à la gestion des déchets, les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS procèdent pour la plupart au recyclage et au tri des déchets, certaines d'entre elles mettent également en œuvre des politiques de réduction des déchets. L'ensemble des salariés est encouragé à limiter la production de déchets.

GESTION DES DÉCHETS PAR LES FILIALES

La prise en compte de toute autre forme de pollution

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS ne peut être considérée comme ayant un impact négatif significatif sur l'environnement par l'émission de pollution des sols et/ou des sous-sols, ou de pollution sonore qu'elle émettrait.

Les locaux construits pour abriter le siège social et les sociétés françaises du Groupe s'inscrivent dans une démarche bioclimatique. Le site d'Apt est parfaitement intégré au milieu naturel dans lequel il a été implanté.



CONSOMMATION ANNUELLE EN EAU DES FILIALES

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Consommation d'eau

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS n'est située dans une zone impactée par des restrictions en eau. Toutes ont accès à l'eau potable et assurent à leurs salariés un accès permanent à l'eau potable.



Consommation de matières premières

La consommation de matières premières au sein de nos différentes filiales de production est retranscrite dans le tableau ci-dessous :

Filiale de Production	Matière Première 1	Consommation (en tonnes, sauf précision)	Matière Première 2	Consommation (en tonnes, sauf précision)
Chine	Polyuréthane	500	PE	200
Argentine	Polyester	440	Métallique	–
Dubai	Sangles	1009	Corde / Plastique	460
France	Fer	5	Plastique	0,5
Espagne	Charbon	1	Plastique	2,5
Inde	Cuir	1 700 000 m ²	PU	531

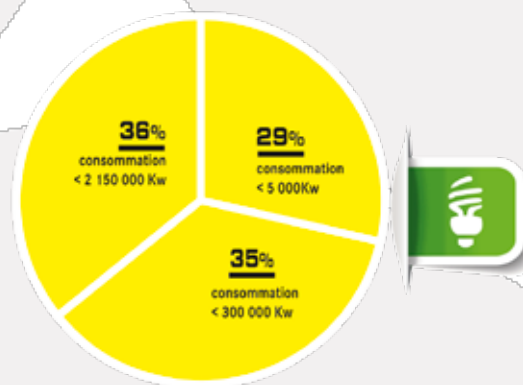
Cette consommation est proportionnelle à la capacité de production des usines. Toutes nos usines recyclent les déchets issus des matières premières.

Consommation d'énergie

Les consommations en électricité des différentes sociétés du Groupe varient de façon importante en fonction de l'activité exercée par chaque société. Les sites où la consommation est la plus importante sont les usines de production et le siège social du Groupe auquel est rattachée l'activité informatique (serveurs & maintenance).

Une centrale de production d'électricité photovoltaïque a été implantée sur le site d'Apt (en France). En fonction depuis décembre 2009, elle est constituée de 500 m² de panneaux solaires et produit environ 40 000 KWh/an.

De même des panneaux photovoltaïques sont installés sur les toits des dortoirs (mis à la disposition de nos salariés chinois) aménagés aux abords de notre usine chinoise, ils alimentent en électricité les chauffe-eau des dortoirs.



CONSOMMATION ANNUELLE EN ELECTRICITE DES FILIALES

Protection de la biodiversité

Dans le souci de respecter l'environnement, nos imprimeurs partenaires sont sélectionnés parmi ceux qui utilisent du papier PEFC (Pan European Forest Certification) qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées,...).

Ils garantissent également l'usage de bonnes pratiques en terme de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres biologiques, papier sans chlore,...).

III • LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP

A. RELATION AVEC LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Le Groupe DELTA PLUS adhère au Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I., préside la Commission Générale E.P.I. et il est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique «santé et sécurité au travail» de l'AFNOR. Il participe également, en cas de besoin, aux comités techniques CEN relatifs aux E.P.I.

Par son adhésion au SYNAMAP, le Groupe DELTA PLUS participe à :

- La promotion de la prévention et la protection de l'homme au travail ;
- La valorisation de la protection individuelle et la protection collective ;
- Au développement des partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection ;
- Au renforcement des liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens ;
- A une rationalisation du processus d'élaboration des normes européennes ;
- L'application de la réglementation.

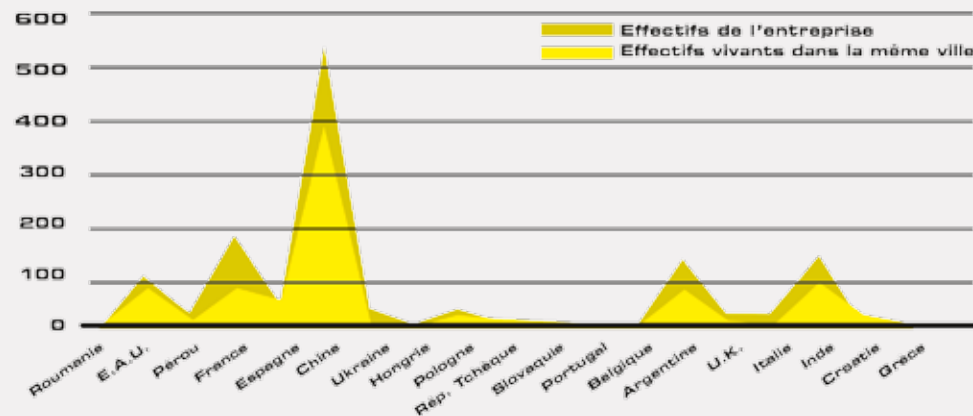
A côté de cette adhésion au SYNAMAP, chacune des filiales du Groupe développe des liens avec des organisations. Certaines de nos filiales le font, notamment en développant des partenariats avec des établissements scolaires, avec des associations de protection de l'environnement, avec des associations de riverains et des associations de consommateurs.

B. IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe DELTA PLUS attache une importance particulière au développement du tissu économique local. Le recrutement de collaborateurs locaux y contribue.

Concernant nos sociétés implantées en France, même si moins de la moitié de nos effectifs vit dans la commune d'APT (contrairement à ce qui était le cas dans le passé), il est intéressant de constater que la grande majorité des effectifs vit à moins de 30 km de l'entreprise.

Au niveau du Groupe 57% de nos employés vivent dans la même ville que la société du Groupe DELTA PLUS qui les emploie.



COMPARATIF DES EFFECTIFS VIVANTS DANS LA MÊME VILLE QUE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

C. LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Dans le cadre des relations avec ses différents fournisseurs, le Groupe DELTA PLUS milite en faveur du développement de relations d'affaires durables, basées sur la confiance mutuelle.

Dans le but de parfaire cette approche et de faire connaître ses exigences à ses fournisseurs, le Groupe a imaginé une Charte Achat permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'énoncer les valeurs défendues par le Groupe.

Ainsi, chaque fournisseur, préalablement au développement de relations d'affaires avec le Groupe, est invité à prendre connaissance de la Charte Achat et à en devenir signataire.



La Charte Achat constitue un guide dans la relation d'affaire entre le fournisseur et le Groupe détaillant les responsabilités du fournisseur sur trois grands axes :

- Le respect du droit du travail ;
- Le respect du droit de l'environnement ;
- La loyauté et la confidentialité.

Seuls les fournisseurs signataires de la Charte Achat deviennent des fournisseurs du Groupe. Parallèlement à la signature de cette charte, les fournisseurs consentent à répondre à un questionnaire visant à rendre compte des différents moyens qu'ils mettent en œuvre pour assurer le respect des dispositions de la Charte.

Cela permet à la Direction des Achats d'obtenir, pour chaque fournisseur, un reporting d'informations sur les aspects sociaux (reprenant le nombre de salariés employés, la durée hebdomadaire du travail,...) et environnementaux (mesures visant à réduire la pollution, les émissions de déchets) ainsi que sur la vie des affaires (mesures anticorruption, loyauté des pratiques...). Le Groupe peut ainsi veiller au maintien de pratiques satisfaisantes par le fournisseur, voire contribuer à l'amélioration de ces pratiques.

Il ressort notamment des informations collectées par la Direction des Achats, que nos fournisseurs emploient plus de 11.600 personnes dont 45% sont des femmes. Tous reconnaissent la présence de représentants des salariés (qu'il s'agisse ou non d'organisations syndicales) dans leur structure et veillent au suivi des mesures de sécurité au sein de leur entreprise. Plus de 90% des fournisseurs disposent d'un référent en matière d'environnement, déclarent sensibiliser leurs équipes au respect de l'environnement et adopter des règlements intérieurs permettant de satisfaire à cet objectif. Tous contrôlent leur consommation en eau et en électricité pour mieux mesurer l'impact de leur activité et économiser les consommations en ressources énergétiques. Certains d'entre eux, compte tenu de leur localisation géographique, mettent également en œuvre des mesures anticorruption.

D. PROMOTION DU RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Groupe s'assure du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'O.I.T. dans l'ensemble de ses filiales présentes dans le monde entier. Il s'enquiert également du respect de ces conventions par ses fournisseurs.

C'est pourquoi la Charte Achat, signée par chacun des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS, insiste également sur les différents aspects des conventions de l'O.I.T. (non-discrimination, abolition du travail forcé, abolition du travail des enfants, liberté d'association). Elle porte, à la charge de chacun des fournisseurs, un engagement de se soumettre aux règles édictées par les conventions fondamentales de l'O.I.T. et reproduites dans la Charte Achat.

Lors des visites effectuées par les acheteurs du Groupe chez les fournisseurs, toute violation manifeste des engagements pris par le fournisseur lors de la signature de la Charte Achat est reportée à la Direction des Achats qui prend alors toutes les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à la cessation des relations d'affaires avec le fournisseur contrevenant.

E. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En tant que concepteur d'E.P.I., le Groupe DELTA PLUS est engagé en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH.

Le Groupe s'implique donc en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement REACH et en garantir le respect.

Nos produits sont tous conformes à la Directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.

D'autres mesures éthiques sont également prises au niveau du groupe pour lutter contre la corruption et favoriser la loyauté des affaires. La Direction des Achats lie automatiquement chacun de ses fournisseurs par des engagements anticorruption et de loyauté commerciale.

Chaque responsable de filiale est également engagé dans cette démarche. Lorsque cela est nécessaire, compte tenu de la géolocalisation de la filiale et/ou du distributeur et des pratiques locales, des engagements anticorruption (semblables à ceux figurant dans la Charte Achat) sont également inclus dans les contrats commerciaux conclus avec nos distributeurs.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

(Article L. 225-184 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10% au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce

Le Conseil d'Administration

Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2012

AGE	20/06/2011
CA	02/04/2012
PRIX	22 €
DELAI D'EXERCICE	01/01/2016 31/12/2016

Bénéficiaires	Exercées	Attribuées
Jérôme BENOIT		7.500
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	0	7.500
Total Options exercées:	0	0

Options d'achat d'actions exercées pendant l'exercice 2012: Néant.



RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration du 2 avril 2012, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 juin 2011 et le Conseil d'Administration du 7 décembre 2012 faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2012 dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'effet d'attribuer des actions existantes, a décidé à l'unanimité d'attribuer 4.000 actions gratuites existantes de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune dans les conditions suivantes :

1 • BÉNÉFICIAIRES

Les 11.000 actions gratuites sont réservées aux personnes suivantes (ci-après les « Bénéficiaires ») qui appartiennent aux membres du personnel salarié ou qui sont mandataires de la société et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce :

Bénéficiaires	Actions Gratuites
Jérôme BENOIT	4.000 attribuées le 02.04.2012
	4.000 attribuées le 07.12.2012
Alexandre DESROCHES	3.000 attribuées le 07.12.2012

2 • PÉRIODE D'ACQUISITION DES DROITS

Le plan d'attribution gratuite d'actions arrêté par le Conseil d'Administration prévoit une période d'acquisition des droits à recevoir les actions d'une durée de deux (2) ans respectivement à compter du 2 avril 2012 et du 7 décembre 2012.

Pendant cette période :

- les Bénéficiaires ne seront pas titulaires des 11.000 actions attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;
- en cas de rupture du mandat social ou du contrat de travail des Bénéficiaires pour quelque cause que ce soit, les Bénéficiaires perdront leur droit à l'attribution gratuite des actions.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS ATTRIBUÉES À L'ISSUE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION

A l'issue de la période d'acquisition, les actions seront définitivement attribuées aux Bénéficiaires qui auront le droit de voter aux assemblées d'actionnaires de la société DELTA PLUS GROUP ou d'y être représentés ainsi que de recevoir des dividendes qui pourraient être mis en distribution, mais ces actions demeureront incessibles et devront être conservées durant une nouvelle période de deux (2) ans.

De plus les Bénéficiaires mandataires sociaux seront tenus de conserver, au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social, un nombre minimal d'actions de la société correspondant à 25% des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition.

ACTIONS GRATUITES DÉFINITIVEMENT ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nous vous rappelons enfin que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2010 à Monsieur Jérôme BENOIT - à hauteur de 3.000 actions gratuites - et à Monsieur Alexandre DESROCHES - à hauteur de 3.000 actions gratuites également - leur sont devenues définitivement acquises en date du 9 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société DELTA PLUS GROUP.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital de votre société, soit 367.935 euros. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et qui vous sont données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT

Jocelyn MICHEL

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

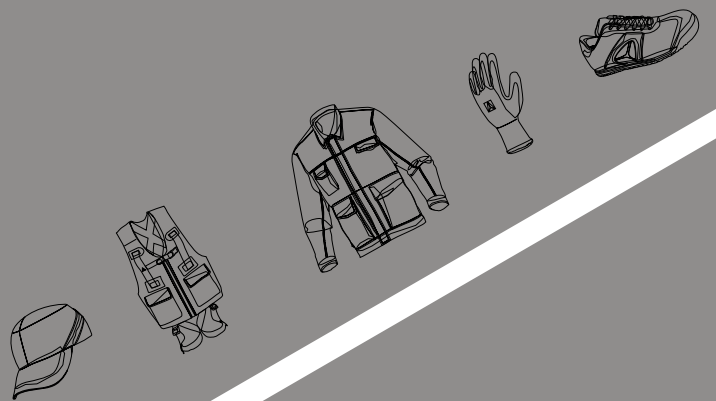
(Article L. 225-129-5 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 des délégations de pouvoir ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles des dites délégations par le Conseil d'Administration
<p align="center">Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2011</p> <p>Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011.</p> <p>Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011.</p> <p>Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.438 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011.</p>	<p align="center">Néant</p>

Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur les conditions de préparation
et d'organisation
des travaux du conseil
et sur les procédures
de contrôle interne
mises en place par la société



Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, en ma qualité de Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP SA, je vous présente ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mises en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne. Ces informations ont notamment été collectées lors des séances du Conseil d'Administration et des différents comités qui l'assistent, et lors de réunions avec les Commissaires aux Comptes et nos experts comptables.

I • LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1. Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L.225-17 à L.225-56 et L.225-94 à L.225- 257 du Code de Commerce.

2. Les membres du conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. Pendant toute la durée de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration comptait six membres. Ce nombre est passé à cinq depuis le 11 février 2013, date à laquelle la société NEM INVEST est sortie du capital de DELTA PLUS GROUP, ce qui a entraîné sa démission du mandat d'administrateur.

Notons que notre société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2012 était donc la suivante :

Nom, Prénom, Age	Date de la 1 ^{ère} nomination	Date échéance du mandat en cours	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la société	Nombre d'actions détenues dans la société au 31.12.12
Jérôme BENOIT 30 ans	12 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	Président Directeur Général	Cf Annexe 2 Rapport de gestion	10 001
Brigitte BENOIT 55 ans	20 juin 2011	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Cf Annexe 2 Rapport de gestion	773 796
Ivo BOSCARDIN 61 ans (1)	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Directeur Général Délégué	Cf Annexe 2 Rapport de gestion	242 448
Eric GIRARDIN 62 ans (2)	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur, Représentant permanent de la société NEM INVEST	Président Directoire Nem Partners	100 000
Pierre GRADENIGO 62 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur	Président de STIPA et HPG(SAS)	1
Bruno MATHIEU 53 ans (1)(2)	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur	Associé Fondateur de Balmoral Capital Ltd et Director de Themis CP Ltd	1

(1) Ces administrateurs sont des administrateurs de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middlednext: ils ne sont ni salariés/ mandataires sociaux, ni clients/ fournisseurs/ banquier de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.



Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi (Cf. **Annexe 2** – Rapport de Gestion).

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011, DELTA PLUS GROUP n'applique pas encore ce principe, les administrateurs exerçant leurs mandats ayant été nommés avant l'entrée en vigueur de ladite loi.

La société DELTA PLUS GROUP SA ne se réfère pas encore à un code de gouvernement d'entreprise. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des valeurs moyennes et petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middlenext, le Conseil d'Administration envisage prochainement l'adhésion audit code (on peut souligner qu'un certain nombre de recommandations formulées dans ce code sont déjà appliquées au sein de notre Groupe).

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité ad hoc.

Enfin, le Conseil prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

Compte rendu d'activités 2012

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels ;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- pour examiner les comptes semestriels ;
- pour examiner la stratégie du Groupe ;
- pour décider de la nomination d'un Directeur Général Délégué ;
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux et mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale dans le cadre de son pouvoir de délégation en matière de stock-options et actions gratuites.

Le taux de présence globale des membres du Conseil d'Administration était de 75 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe et reportés sur les registres du Conseil.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 figure dans l'**Annexe 3** du Rapport de Gestion de la société.

Les administrateurs également mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'**Annexe 3** du Rapport de Gestion de la société.

II • LES DIFFERENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportunes. Il décide de la mise en place de différents comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.

1 • LES COMITÉS SPÉCIALISÉS ASSISTANT LE CONSEIL

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités : le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité de Rémunération.

Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

Le Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe. Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe. Il se réunit tous les mois au siège de la société.

Le Comité de Rémunération

A ce jour composé de deux administrateurs (dont un administrateur indépendant) et d'un consultant externe, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe. Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants.

Ce comité se réunit une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

Enfin, concernant la mise en place d'un comité d'audit, le Conseil d'Administration, ayant pris acte des dispositions applicables à la société – prévues à l'article L.823-19 du Code de Commerce, relatives à l'obligation de créer un comité d'audit, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dont la mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières – a amorcé sa réflexion sur la composition du comité d'audit et sur la teneur des missions qui lui seront attribuées.

En vertu des dispositions de droit transitoire, nous vous rappelons que le dispositif de l'article L. 823-19 du Code de Commerce relatif à la mise en place d'un comité d'audit (applicable à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du Conseil d'Administration vient à échéance) devra être mis en place avant le 31 août 2014 au sein de DELTA PLUS GROUP.

2 • LES AUTRES ACTEURS AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ

D'autres acteurs jouent un rôle majeur en matière de contrôle interne.

Il s'agit à la fois d'intervenants internes et externes au Groupe.



La Direction Générale

Elle est à l'initiative des mesures de contrôle interne. La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie de ses attributions. Elle est régulièrement informée des dysfonctionnements, insuffisances et difficultés d'applications du dispositif.

Elle soumet ensuite au Conseil d'Administration ses propositions de mesures et présente les caractéristiques des dispositifs. C'est alors au Conseil d'Administration de décider des mesures de contrôle interne propres à être mises en œuvre.

Le Comité de Pilotage Qualité

Ce comité a pour but de contrôler le bon fonctionnement du processus de contrôle interne, d'en identifier les carences et d'établir des plans d'action pour pallier ces carences. Les résultats des audits internes effectués sous le contrôle du service Qualité sont reportés au Comité de Pilotage Qualité qui les analyse et lance les actions qui s'avèrent nécessaires.

Le Comité Pilotage Qualité rend compte de ses actions et de ses résultats au Comité de Direction.

Ses interventions permettent notamment de garantir la certitude du maintien de la certification ISO 9001 version 2008.

Le Service Qualité

Ce service a la responsabilité de suivre le dispositif de contrôle interne appliqué dans chaque service. Il initie l'établissement des procédures, sans être directement impliqué dans la mise en œuvre au quotidien de ces procédures. Il veille à ce que les procédures soient actualisées et suivies. Le Service Qualité organise également des audits internes (réalisés par les différents opérateurs de l'entreprise réalisant un audit sur le fonctionnement d'un des services dont ils ne font pas partie).

Les audits internes permettent d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et donnent lieu à différentes préconisations aux fins d'améliorer le dispositif.

Le Service Qualité gère également le suivi des indicateurs qualité au niveau du Groupe.

Les différents collaborateurs internes

Ils sont en charge du fonctionnement, de la surveillance et de l'actualisation des procédures. Ils font remonter leurs observations au Service Qualité pour que soient apportées aux procédures existantes toutes les adaptations et/ou modifications nécessaires. Ils peuvent également être les intervenants des audits réalisés en interne.

Les Experts Comptables et la Direction Financière

Ils peuvent utiliser les travaux réalisés lors des audits internes en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'ils souhaitent vérifier.

Ils apprécient notamment :

- l'organisation de l'audit en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- la documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- la prise en compte par le management local des recommandations formulées lors de l'audit et la mise en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- qu'une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;
- que les rapports ou autres documents de synthèse résultant de l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Le processus de contrôle interne, au sein du Groupe DELTA PLUS, a pour objectif principal de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale, mais il permet également d'obtenir la certification sous référentiel ISO 9001 version 2008 de DELTA PLUS GROUP et de ses principales filiales opérationnelles.

III • LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle - au moins par pays d'implantation des filiales et par métier (produits de protection de la Tête, du Corps, des Mains, des Pieds et Antichute) - tout en disposant de systèmes d'informations permettant au Holding du Groupe de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe utilise d'ailleurs partiellement le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org). Plus particulièrement, les domaines ou processus appliqués concernent les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

1 • GESTION DES RISQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROCÉDURE PAR LE SERVICE QUALITÉ

La Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- la réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

La mise en œuvre des procédures par le service Qualité

Le Groupe s'est doté d'un Service Qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe, les Directeurs opérationnels et les Managers de Market Units, dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante ;
- Evaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur Market Units sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et de contrôle efficaces et efficientes ;
- Animer et suivre la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe ;
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes ;
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité ;



- Mettre en œuvre et assurer un reporting régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe (taux de service clients, taux de service approvisionnement, ...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

L'assistance : il s'agit de missions d'assistance accomplies :

- Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe ;
- Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
- Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.

L'audit de Market Unit : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit. La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs fonctionnels du Groupe) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

L'audit de processus : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs fonctionnels du Groupe.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

2• CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance ; définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

Production, qualité et contrôle de l'information financière

DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un reporting financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe) établi conformément au référentiel comptable du Groupe, assure un contrôle permanent du processus de production de l'information financière, et permet aux deux consolidations annuelles d'être préparées dans les meilleures conditions possibles.

Les reportings de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui m'est personnellement adressé, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à la production de l'Information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe. L'objectif est à terme de parvenir

à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collègue d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue de leurs travaux.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe, qui tiennent à jour un état récapitulatif des engagements hors bilan. Ce suivi permet à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe relatives à l'information financière.

La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par le Groupe.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le Service Juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

L'aspect conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour notre Groupe qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (Notice, étiquetage, tests,...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.

La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont en relation directe avec, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.



Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un reporting mensuel financier et commercial systématique ;
- Un reporting des indicateurs qualité au niveau du Groupe ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe ;
- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un process budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe, permettant une communication uniforme et efficiente avec les filiales ;
- Un reporting et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe.

C'est par l'application de ces différentes méthodes que le Groupe tend à sécuriser et optimiser ses opérations dans le dessein de parvenir à ses objectifs de performance.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que j'ai pu vous les présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de gouvernance d'entreprise.

Les prochaines étapes de cette démarche seront notamment l'adhésion au code Middlenext de gouvernance des entreprises et la mise en place d'un comité d'audit.

À APT

Le 3 Avril 2013

M. Jérôme BENOIT
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SA DELTA PLUS GROUP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société, et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE:

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012



YOUR SAFETY AT WORK

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF en K€	note	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON-COURANTS			
Ecart d'acquisition	6.3	39 923	39 906
Immobilisations incorporelles	6.1	704	937
Immobilisations corporelles	6.2	6 649	6 633
Autres actifs financiers	6.4	1 131	1 190
Actifs d'impôts différés	6.16	1 315	1 142
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		49 722	49 807
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.7	43 148	51 973
Clients	6.8	30 748	31 177
Autres débiteurs	6.8	10 070	10 594
Trésorerie	6.9	12 602	7 373
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		96 569	101 116
TOTAL ACTIF		146 291	150 923

PASSIF en K€	note	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(1 952)	(1 869)
Réserves et résultat consolidés		62 109	57 264
Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(4)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		63 836	59 070
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	6.12	9 080	7 995
Engagements donnés aux Salariés	6.13	666	407
Provisions non courantes	6.14	510	493
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		10 257	8 894
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		12 833	12 769
Dettes fiscales et sociales		7 311	6 510
Autres dettes		6 077	2 919
Autres passifs financiers courants	6.12	45 977	60 761
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		72 198	82 959
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		146 291	150 923



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€	note	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	6.17	155 825	148 899
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(84 617)	(80 168)
Marge brute		71 207	68 731
Charges variables	6.20	(11 468)	(11 264)
Charges fixes	6.20	(22 300)	(23 327)
Charges de personnel	6.21	(25 337)	(22 336)
Autres produits et charges		65	(16)
Résultat opérationnel courant		12 167	11 787
Produits opérationnels non courants	6.18	781	2 188
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(1 492)	(2 516)
Résultat opérationnel non courant		(711)	(328)
Résultat opérationnel		11 456	11 460
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(2 077)	(2 456)
Autres charges financières	6.19	(1 313)	(1 160)
Autres produits financiers	6.19	46	110
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		8 113	7 953
Impôt sur le résultat	6.16	(1 451)	(1 620)
Résultat net des sociétés intégrées		6 662	6 333
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 662	6 333
Dont part du Groupe		6 659	6 333
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		4	1
Résultat net par action	6.22	3,75	3,56
Résultat net dilué par action	6.22	3,75	3,56

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat net de l'ensemble consolidé en K€	6 662	6 333
Ecart de conversion	(124)	588
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	(124)	588
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 538	6 922
Dont part du Groupe	6 534	6 921
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	4	1

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

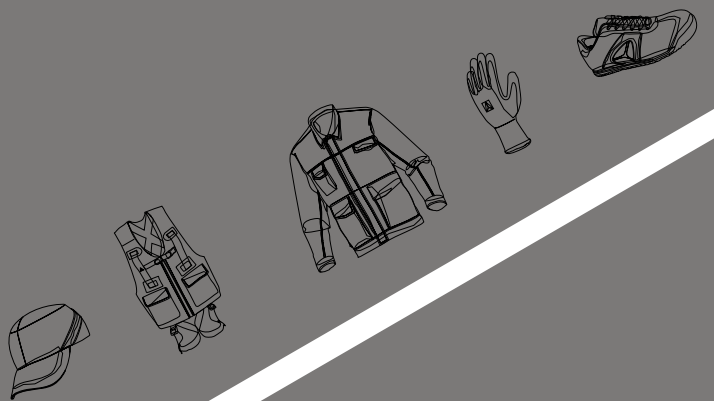
En K€	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	6 662	6 333
AJUSTEMENTS :	-	-
Elim. des amortissements	2 101	2 127
Elim des provisions	34	491
Elim des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-	-
Elim des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	-
Elim des produits de dividendes	-	-
Charges et produits calculés liés aux paiements en action	-	-
Autres prod.et chges sans incidence trésorerie	(807)	(1 348)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 990	7 603
Elim de la charge (produit) d'impôt	1 451	1 617
Elim du coût de l'endettement financier net	2 077	2 456
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	11 518	11 676
Incidence de la variation du B.F.R.	14 043	(12 053)
Impôts payés	(1 624)	(1 553)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	23 937	(1 930)
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation (a)	-	(3 461)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 670)	(1 986)
Acquisition d'actifs financiers	55	(48)
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 438	799
Dividendes reçus	-	-
Cession d'immobilisations financières	-	1 467
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 177)	(3 229)
Augmentation de capital	-	138
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(82)	26
Variation dette financière	(13 698)	6 911
Intérêts financier nets versés	(2 077)	(2 456)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 781)	(1 421)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17 638)	3 198
Incidence de la variation des taux de change	109	693
Variation nette de la trésorerie	5 230	(1 268)
Trésorerie nette à l'ouverture :	7 373	8 641
Trésorerie nette à la clôture :	12 602	7 373
Contrôle variation trésorerie	5 230	(1 268)

Le Tableau des flux de trésorerie décrit la variation de la trésorerie active de la société. Les découverts bancaires ou assimilés qui sont utilisés comme du financement pérenne du Groupe sont assimilés dans le tableau des flux de trésorerie à de la dette financière.



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Actions auto-détenues et assimilés	Différences de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres Part du Groupe	Part des participations ne dominant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2010	3 667	12 799	31 766	(1 899)	2 871	4 067	53 273	(5)	53 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	4 067	-	588	(4 067)	588	-	588
Résultat 2011	-	-	-	-	-	6 333	6 333	1	6 334
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	4 067	-	588	2 266	6 921	1	6 922
Augmentation de capital	12	126	-	-	-	-	138	-	138
Stocks options	-	-	120	-	-	-	120	-	120
Dividendes distribués	-	-	(1 421)	-	-	-	(1 421)	-	(1 421)
Variation de l'auto détention	-	-	-	29	-	-	29	-	29
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	14	-	-	-	14	-	14
Au 31 décembre 2011	3 679	12 925	34 546	(1 870)	3 459	6 333	59 074	(4)	59 070
Affectation du résultat & reclassement	-	-	6 333	-	-	(6 333)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(124)	-	(124)	-	(124)
Résultat de 2012	-	-	-	-	-	6 659	6 659	4	6 662
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(124)	6 659	6 534	4	6 538
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	21	-	-	-	21	-	21
Dividendes distribués	-	-	(1 781)	-	-	-	(1 781)	-	(1 781)
Variation de l'auto détention	-	-	-	(82)	-	-	(82)	-	(82)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	1 246	-	(1 246)	-	-	-	-
Autres	-	-	70	-	-	-	70	(1)	70
Au 31 décembre 2012	3 679	12 925	40 435	(1 952)	2 089	6 659	63 836	(1)	63 835



ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



YOUR **SAFETY** AT WORK

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C de la Bourse de Paris. La Société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), essentiellement en Europe, mais il se développe de plus en plus dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 Avril 2013. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2013.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS

Un emprunt obligataire de 4 M€, destiné au renforcement de la structure financière du Groupe, a été émis le 23 octobre 2012 sur le fonds Micado France 2018 géré par Portzamparc Gestion. Les obligations portent intérêts au taux fixe de 5.5% et seront remboursées in fine le 2 octobre 2018.

Le bâtiment de notre ancien site de LYON a été cédé au cours du premier semestre 2012.

NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

3.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2012, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm et qui, pour le Groupe, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (normes « IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers dérivés ;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Amendements et Interprétations entrant en vigueur en 2012

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2012 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- Amendements IAS 1 : portant sur la présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements IAS 12 : impôt différé- recouvrement des actifs sous-jacents.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012.

Textes adoptées par l'Union européenne à la date de clôture

- IAS 19 : Avantages du personnel, texte publié par l'IASB en juin 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;



- IAS 27 révisée: Etats financiers individuels, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IAS 28 révisée: Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- Amendements d'IAS 32 – Instruments financiers: présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers, texte publié par l'IASB en décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014;
- Amendements d'IFRS 7 – Information à fournir – : Compensation d'actifs et de passifs financiers, texte publié par l'IASB en décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 10: Etats financiers consolidés, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 11: Partenariats, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 12: Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 13: Evaluation à la juste valeur, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture :

- IFRS 9: Instruments financiers et ses amendements, textes publiés par l'IASB en novembre 2009 et en décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015;
- IFRIC 20: Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert, texte publié par l'IASB en novembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

3.2 Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

3.3 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du

Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance; et

- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

3.4 Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 50% du capital et exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les filiales hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.



Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

3.7 Transaction libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financiers.

3.8 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

d'une part, le total de :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;

et d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

3.9 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'achat, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

• Constructions	30 à 50 ans
• Matériels industriels	5 à 10 ans
• Agencements	5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « charges fixes ».

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

3.11 Impairment test

3.11.1 Ecart d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Groupe d'UGT au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à un groupe d'UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs Comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en « Autres charges opérationnelles ».

3.12 Autres actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.



▪ Prêts et créances

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

▪ Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs Mobilières de Placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

▪ Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

▪ Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

3.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en dollars. Le Groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Certains instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Puis, à chaque clôture, les variations de leur juste valeur seront immédiatement enregistrées au compte de résultat dans le résultat financier sur la ligne « Autres ».

3.14 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Le coût des produits fabriqués est valorisé au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.15 Créances et Dettes

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres: le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe

à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les 12 mois sont classées en actif (dettes) courant (courantes).

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, et placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

3.17 Capital

▪ Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

▪ Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

3.18 Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts. Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de 12 mois après la date de clôture.

3.19 Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

A la suite de l'instauration de la Contribution Économique Territoriale applicable aux filiales françaises dans le cadre de la Loi de Finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- la part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au chiffre d'affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.



3.20 Avantages au personnel

▪ Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

▪ Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- l'âge ;
- la catégorie socio-professionnelle ;
- l'âge de départ en retraite ;
- l'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Il intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe :

- la convention collective ;
- les hypothèses de progression de salaires ;
- le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles ainsi que les coûts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

▪ Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

▪ Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

3.21 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

3.22 Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe.

3.23 Chiffre d'affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après. Le Groupe base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de client et de transaction ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur, essentiellement des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ;
- le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe.

3.24 Soldes intermédiaires

Le Groupe présente un sous-total intitulé « Marge brute » et un sous-total intitulé « Résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute est la différence entre le chiffre d'affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises. Cet indicateur permet au Groupe de mesurer l'efficacité de sa politique d'achats. Le Groupe utilise cet agrégat en interne pour prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le Groupe restreint l'utilisation de cet agrégat à cet objectif.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « Résultat opérationnel courant » exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total présenté de manière distincte du résultat opérationnel n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.

3.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet de désactualisation des provisions et des créances long-terme ;
- le résultat de change ;
- la perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.



Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

3.27 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

NOTE 4: GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe.

4.1 Risque de marché

4.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce une partie de ses activités hors zone euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe. Il peut, par exception, ne pas y avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient. Les dettes et créances en devises de même nature et de durées équivalentes, font l'objet d'une compensation et seule l'exposition nette est couverte. Le Groupe a pour politique de couvrir entre 70% et 100% des cash-flows futurs anticipés (principalement les achats de stocks et les ventes) dans chaque devise importante sur les 12 mois à venir. Les couvertures sont, en règle générale, réalisées auprès d'établissements bancaires. Les instruments de couverture utilisés sont pour l'essentiel les contrats de change à terme. Le pilotage du risque de change et sa couverture reposent sur des référentiels internes au Groupe.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur les prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

4.1.2 Risque de flux de trésorerie et juste valeur de taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portants intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de variation de juste valeur liée à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. A cet effet, le Groupe utilise les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps de taux, caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture.

Il existe 6 contrats de couverture de taux d'intérêts au niveau du Groupe :

- 2 contrats de swap de taux sur la société DELTA PLUS SERVICES pour garantir les frais financiers d'une partie des lignes court terme de la société. Le montant garanti s'élève à 10 M€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance janvier 2014 et un taux moyen garanti à 2,1825%. Les contrats prévoient une désactivation de la couverture si l'EURIBOR 3 mois est supérieur à 5%;
- 2 contrats de swap de taux sur la société Delta Plus Services pour garantir les frais financiers d'une partie des lignes court terme de la société. Le montant garanti s'élève à 8 M€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance mars 2014 et mars 2015 et un taux moyen garanti à 0,9345%;
- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir une partie de l'emprunt ayant servi à l'achat de la société ALLSAFE. Le montant garanti s'élève au 31/12/12 à 2.985 K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance janvier 2015 et un taux garanti à 2,13%. Le contrat prévoit également une désactivation de la couverture si l'EURIBOR 3 mois est supérieur à 5%;

- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir l'endettement. Le montant garanti s'élève au 31/12/12 à 1.818 K€ avec un taux de référence EURIBOR 3mois à échéance avril 2016 et un taux garanti à 0,98%.

Une variation instantanée de +/- 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à +/- 350 K€ sur le résultat consolidé du Groupe avant impôts en 2012.

4.1.3 Risque de prix

Le Groupe utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix. Néanmoins, le Groupe ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats elle est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

4.3 Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Le Groupe a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe veille à négocier des contrats financiers sans clause de type "covenants".

Néanmoins, dans le cadre de l'emprunt souscrit pour le financement de l'acquisition des titres de la société ALLSAFE F.Z.E., le 9 janvier 2008, par la société DELTA PLUS GROUP, le Groupe s'est engagé à respecter deux ratios financiers définis contractuellement et faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques. Ces ratios calculés sur la base des comptes consolidés sont :

- endettement financier net/situation nette consolidée < 1, soit $39.656 \text{ K€} / 65.012 \text{ K€} = 0,610$
- endettement financier net/CAF < 3,5, soit $39.656 \text{ K€} / 8.163 \text{ €} = 4,858$

La dette ne devient exigible que si les deux ratios ne sont pas respectés cumulativement. Au 31/12/2012 seul un des ratios n'était pas respecté, la dette n'a donc pas été reclassée en actif courant. Le solde de l'emprunt s'élève à 4.298 K€ au 31 décembre 2012.

4.4. Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés, émettre de nouvelles actions. Le Groupe suit son capital en contrôlant son ratio d'endettement.



NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés Consolidées	% de détention	
	déc-12	déc-11
En intégration globale :		
ALLSAFE (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.r.o.	100%	100%
DELTA PLUS CROATIA d.o.o.	100%	100%
DELTA PLUS E SAU	100%	100%
DELTA PLUS HELLAS SRL	100%	100%
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100%	100%
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97%	97%
DELTA PLUS MIDDLE EAST (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS PERU SAC	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SP zo.o.	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SERWIS zo.o.	100%	-
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100%	100%
DELTA PLUS SAS	100%	100%
DELTA PLUS SERVICES SAS	100%	100%
DELTA PLUS SICUREX SRL	100%	100%
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100%	100%
DELTA PLUS UK LIMITED	100%	100%
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100%	100%
DELTAL SAFETY SHOES LTD	100%	100%
DEWEER SECURITY SA	100%	100%
DPG TRAINING SAS	75%	75%
DP PORTUGAL LDA	100%	100%
ESLINGAR SA	100%	100%
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100%	100%
FROMENT EURL	100%	100%
LH SAFETY LTD	100%	100%
NUEVA SIBOL SLU	100%	100%
OCTOPLUS SPAIN SL	100%	100%
PROTIMPORT SARL	-	100%
SEMALL LTD	100%	100%
WORKSTORE SARL	100%	100%
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100%	100%
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100%	100%

5.2 Modifications du périmètre et autres informations

- Sociétés entrées dans le périmètre : Néant.
- Sociétés sorties du périmètre : Néant.
- Variation du pourcentage d'intérêt : Néant.
- Fusion entre filiales consolidées :
Fusion opérée entre DELTA PLUS SAS et PROTIMPORT SARL ;
Apport partiel d'actif de DELTA PLUS POLSKA à DELTA PLUS POLSKA SERWIS.

Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.**Titres (K euros)**

DELTA PLUS BULGARIE 2 société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable.

NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**6.1 Etat des immobilisations incorporelles**

Au 31 décembre 2011 (En milliers d'euros)

Immobilisations Incorporelles	Écart d'acquisition	Concessions, marques et licences	Logiciels	Total Immobilisations Incorporelles
Valeur brute				
31/12/2010	37 240	583	3 120	3 702
Variations de périmètre	2 868	-	-	-
Acquisitions	-	152	336	487
Cessions	-	-	(3)	(3)
Ecart de change	-	-	(2)	(2)
Autres	302	-	(312)	(312)
31/12/2011	40 410	734	3 140	3 874
Dépréciations				
31/12/2010	-	312	2 208	2 520
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	504	66	171	237
Reprises	-	-	(3)	(3)
Effets de change	-	-	(2)	(2)
Autres	-	-	185	185
31/12/2011	504	378	2 559	2 937
Net	39 906	356	580	937



Au 31 décembre 2012 (En milliers d'euros)

Immobilisations Incorporelles	Écart d'acquisition	Concessions, marques et licences	Logiciels	Total Immobilisations Incorporelles
Valeur brute				
31/12/2011	40 410	734	3 140	3 874
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	27	97	124
Cessions	-	-	(27)	(27)
Ecart de change	17	-	1	1
Autres	-	79	(73)	6
31/12/2012	40 427	839	3 138	3 978
Dépréciations				
31/12/2011	504	378	2 559	2 937
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	6	353	359
Reprises	-	-	(23)	(23)
Effets de changes	-	-	1	1
Autres	-	66	(66)	-
31/12/2012	504	450	2 825	3 274
Net	39 923	390	314	704

6.2 Etat des immobilisations corporelles
Au 31 décembre 2011 (En milliers d'euros)

Immobilisations Corporelles	Terrains	Constructions	Agenc et autres Immobilisations Corporelles	Total Immobilisations Corporelles
Valeur brute				
31/12/2010	80	2 001	13 607	15 688
Variations de périmètre	-	-	600	600
Acquisitions	9	361	1 128	1 498
Cessions	-	(1)	(490)	(49)
Ecart de change	-	(132)	(18)	(150)
Autres	-	(287)	241	(45)
31/12/2011	90	1 943	15 069	17 101
Dépréciations				
31/12/2010	30	1 077	7 848	8 955
Variations de périmètre	-	-	265	265
Dotations	7	156	1 496	1 659
Reprises	-	(1)	(258)	(259)
Effets de change	-	(53)	(86)	(139)
Autres	-	(159)	146	(13)
31/12/2011	37	1 021	9 411	10 469
Net	52	922	5 658	6 632

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

Immobilisations Corporelles	Terrains	Constructions	Agenc et autres Immobilisations Corporelles	Total Immobilisations Corporelles
Valeur brute				
31/12/2011	90	1 943	15 069	17 101
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	2	2 549	2 550
Cessions	-	(188)	(1 053)	(1 242)
Ecart de change	-	(37)	(257)	(294)
Autres	(90)	-	29	(60)
31/12/2012	-	1 719	16 337	18 056
Dépréciations				
31/12/2011	37	1 021	9 410	10 468
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	89	1 654	1 743
Reprises	-	(86)	(506)	(592)
Effets de changes	-	(15)	(159)	(175)
Autres	(37)	-	(1)	(38)
31/12/2012	-	1 008	10 398	11 406
Net	-	711	5 938	6 650

6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

En K€	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
Ecart d'acquisition brut au 31/12/2011	20 859	19 551	40 410
Variations de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	-	-	-
Perte de valeurs de l'exercice 2011	(504)	-	(504)
Total des pertes de valeurs	(504)	-	(504)
Ecart d'acquisition net au 31/12/2011	20 355	19 551	39 906
	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
Ecart d'acquisition brut au 31/12/2012	20 859	19 551	40 410
Variations de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	-	17	17
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeurs de l'exercice 2012	-	-	-
Total des pertes de valeurs	(504)	-	(504)
Ecart d'acquisition net au 31/12/2012	20 355	19 568	39 923



La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0% (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Les principales hypothèses retenues pour 2012 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,50%	9,00%

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT en K€	Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable en quote part	Taux d'actualisation	
		+ 0,5 point	- 0,5 point
EUROPE	-	(7 713)	9 007
HORS EUROPE	-	(3 932)	4 403

Pour l'Europe, la sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

6.4 Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

Autres actifs financiers	Titres non consolidés	Prêts	Autres	Total Autres actifs financiers
Valeur brute				
31/12/2010	690	2	1 123	1 815
Variations de périmètre	-	-	14	14
Acquisitions	-	63	407	470
Cessions	(686)	(2)	(421)	(1 109)
Ecart de change	-	-	-	-
Autres	-	-	2	2
31/12/2011	4	63	1 125	1 192
Dépréciations				
31/12/2010	7	-	-	7
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	(5)	-	-	(5)
Effets de change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2011	2	-	-	2
Net	2	63	1 125	1 190

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

Autres actifs financiers	Titres non consolidés	Prêts	Autres	Total Autres actifs financiers
Valeur brute				
31/12/2011	4	63	1 123	1 189
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	0	135	148	284
Cessions	-	(124)	(203)	(328)
Ecart de change	-	(1)	(11)	(12)
Autres	-	(1)	1	(1)
31/12/2012	4	72	1 057	1 133
Dépréciations				
31/12/2011	2	-	-	2
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2012	2	-	-	2
Net	2	72	1 057	1 131

6.5 Instruments Financiers Dérivés

En K€	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	448	-	387
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	-	561	196	-
Total	-	1 008	196	387
Moins la part non courante des :				
Swap de taux d'intérêt-couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total part non courante	-	-	-	-
Total part courante	-	1 008	196	387

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2012 s'élève à 19.500 K\$ (2011 : 6.000 K\$).

Le montant notionnel en principal des swaps de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2012 s'élève à 22.803 K€ (2011 : 13.980 K€).



6.6 Instruments financiers disponibles à la vente

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

6.7 Stocks

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Marchandises/Produits finis	40 400	46 845
Matières premières	3 496	6 031
Produits en cours	916	628
Total stock brut	44 812	53 504
Dépréciations	1 663	1 531
Total stock net	43 148	51 973

6.8 Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances Clients	31 987	32 859
Dépréciations	1 239	1 683
Créances Clients Nets	30 748	31 177
Autres débiteurs	8 097	8 295
Dépréciations	134	11
Charges constatées d'avance	2 107	2 309
Créances sur parties liées	-	-
Autres Débiteurs Nets	10 070	10 594
Moins partie non courante	-	-
Part Courante	40 818	41 770

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme d'US dollar.

Au cours de l'exercice 2012, certaines filiales du Groupe ont cédé des créances pour 2.799 K€ (2011 : 1.697 K€) à une banque en contrepartie de trésorerie. Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

En K€	31/12/2011	Reclassement	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Change	31/12/2012
Provisions créances commerciales	1 683	-	437	186	701	6	1 239
Provisions autres créances	11	-	124	-	-	-	134
Total	1 693	-	561	186	701	6	1 373

Devises principales

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Euros	11 240	11 397
Dollars	5 527	5 604
Autres Devises	13 981	14 176
Total	30 748	31 177

Maturités des créances clients échues et non provisionnées

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances non échues	23 386	23 562
Créances échues de 0 à 3 mois	4 523	4 817
Créances échues de 3 à 6 mois	1 650	1 792
Créances échues à plus de 6 mois	1 189	1 006
Total	30 748	31 177

En K€	31/12/2012			31/12/2011		
	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances
Créances échues	3 146	4 217	7 362	5 381	2 234	7 615
Créances non échues	8 763	14 624	23 386	13 152	10 410	23 562
Total	11 908	18 841	30 748	18 533	12 644	31 177

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2012 est de 1.084 K€ (1.287 K€ en 2011). Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garanties. Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 3.133 K€ (947 K€ en 2011).

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 1.239 K€ (1.683 K€ en 2011). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.



6.9 Trésorerie

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie	12 602	7 373
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total	12 602	7 373

6.10 Capital

	31/12/2012	31/12/2011
Capital autorisé (en K€)		
1.839.677 Actions ordinaires d'un montant nominal de 2 €	3 679	3 679
Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)		
A l'ouverture de l'exercice	1 779 566	1 774 061
Emises suite à l'exercice de stock option	-	-
Emises contre trésorerie	-	6 012
Rachat ou ventes d'actions propres	(7 688)	(507)
A la clôture de l'exercice	1 771 878	1 779 566

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double en fonction des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La Société détenait à la clôture 67.799 de ses propres actions pour 1.951 K€ qui ont été présentés en moins des capitaux propres. La moins-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement par les capitaux propres. Elle s'est élevée à 17 K€ au 31/12/2012.

6.11 Paiement en actions

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des actions à la date d'attribution ou inférieur sans que ce prix puisse être inférieur :

- à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société, et
- à 80% de la moyenne des cours des actions de la société aux 20 séances précédant le jour où les options sont consenties.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans d'options d'achat d'actions; elle est de 2 ans pour les plans d'attribution gratuite d'actions à compter de la date d'attribution. Les options sont caduques à l'expiration du délai de 5 ans après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'action. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler des options en numéraire.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black - Scholes & Merton. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'exercice, soit 5 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution.

Les hypothèses retenues pour les plans d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

31/12/2012				
Réf plan	Volatilité attendue	Durée de vie	Taux sans risque	Dividende
Plan 1	40%	5	3,004%	3,200%
Plan 2	40%	5	2,101%	3,200%
Plan 3	40%	5	2,137%	3,200%
Plan 4	40%	5	2,240%	3,200%
Plan 5	40%	5	1,232%	3,200%

Les détails des plans d'options d'achat d'actions en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

	Réf plan	Nbre d'options	Date d'attribution	Valeur du sous-jacent	Prix moyen d'exercice en €	Valeur de l'option
Option distribuées au 1 ^{er} janvier 2012	Plan 1	4 500	20/11/2008	31,62	35,00	8,34
	Plan 2	4 000	14/04/2010	23,34	20,00	7,52
	Plan 3	15 000	09/12/2010	24,83	24,00	7,17
	Plan 4	8 000	19/12/2011	22,071	22,00	6,22
Sous total		31 500				
Options octroyées au cours de l'exercice	Plan 5	7 500	02/04/2012	21,17	22,00	5,436
Options devenues caduques au cours de l'exercice	-	(3 000)	-	-	-	-
Options exercées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Options échues au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Options attribuées à la clôture de l'exercice	-	36 000	-	-	-	-
Options exerçables au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-

Le Groupe a également mis en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites en 2012, 2011 et 2010. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans et demeurent indisponibles pendant une période de deux ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2012, 2011 et 2010 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable. L'information relative aux plans d'attribution d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

En nombre d'actions	
Actions au 1^{er} janvier 2012	9 000
Actions octroyées	11 000
Actions annulées	-
Actions acquises définitivement	(6 000)
Actions restantes au 31 décembre 2012	14 000
Cours moyen de l'action à la date de l'octroi des actions	21,07

Les charges au titre des paiements fondés sur les actions avant charges sociales s'élèvent à 198 K€.



6.12 Passifs financiers

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Non Courants		
Emprunts bancaires	8 946	7 995
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	134	-
Total non courant	9 080	7 995
Courants		
Emprunts bancaires	2 689	4 340
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	1 973	1 350
Emprunts garantis	2 799	1 697
Découverts bancaires	38 516	53 374
Total courant	45 977	60 761
Total	55 058	68 756

Les emprunts bancaires sont à échéance 2016 à 2018 et portent intérêts au taux annuel de 2,39% (2011 : 5,24%)
L'emprunt obligataire de 4 M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 porte intérêt à 5,50%. Il est remboursable in fine le 2 octobre 2018.

Les « Emprunts garantis » sont garantis par des créances clients.

Variation des emprunts

En K€	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Effets de Changes	31/12/2012
Emprunts bancaires	12 335	4 323	(5 034)	146	11 770
Autres emprunts	1 350	623	-	-	1 973
Emprunts garantis	1 697	1 102	-	-	2 799
Total	15 382	6 048	(5 034)	146	16 542

Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Entre 6 et 12 mois	45 977	60 761
Entre 1 et 5 ans	5 023	6 865
A plus de 5 ans	4 057	1 130
Total	55 058	68 756

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est équivalente à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif

Analyse des emprunts (hors emprunts garantis) par devises

En K€	31/12/2012				31/12/2011			
	Euros	US Dollars	Autres	TOTAL	Euros	Dollars	Autres	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	7 562	1 269	115	8 946	6 918	1 077	-	7 995
Emprunts bancaires courant	1 859	566	264	2 689	4 340	-	-	4 340
Autres emprunts	2 107	-	-	2 107	1 350	-	-	1 350
Total	11 528	1 836	379	13 743	12 608	1 077	-	13 685

6.13 Engagements donnés aux salariés

En K€	31/12/2011	Variation Péri-mètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2012
Engagements salariaux	407	-	310	50	-	666
Total	407	-	310	50	-	666

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France et Italie.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans :

	France		Autres	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	4%	4%	4%	4%
Augmentation annuelle des salaires	1%	1%	1%	1%
Taux de charges sociales	45%	45%	25%	25%
Turnover	Moyen	Faible	Moyen	Faible
Age de départ à la retraite	Âge légal	Âge légal	Âge légal	Âge légal
Table de survie	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90

Le taux d'actualisation est le taux 15 ans Bloomberg F 462 corporate AA+.

Décomposition du montant comptabilisé au bilan

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des obligations	666	407
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dettes nettes comptabilisées	666	407



Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Obligations à l'ouverture de l'exercice	407	424
Coût des services	32	(6)
Coût des services antérieurs	130	-
Intérêts	16	36
Gains / pertes actuarielles	80	(47)
Dette nette comptabilisée	666	407

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

Historique sur 5 ans

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actuelle des obligations	666	407	424	392	623
Engagement nets	666	407	424	392	623

6.14 Provisions non courantes

En K€	31/12/2011	Variation Péri-mètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de change	31/12/2012
Litiges sociaux	430	-	110	30	-	-	510
Autres litiges	-	-	-	-	-	-	-
Risques Financiers	63	-	-	63	-	-	-
Total	493	-	110	93	-	-	510

6.15 Instruments financiers par catégorie

31/12/2012 En K€	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acompte)	30 748	-	-	30 748	30 748
Prêts et autres créances	1 130	-	-	1 130	1 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 602	-	-	12 602	12 602
Total actifs financiers	44 480	-	-	44 480	44 480

31/12/2012 En K€	Passifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés désignés comme couverture	Passifs financiers au coût amorti	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Emprunt (y compris la part à moins d'un an)	-	-	16 541	16 541	16 541
Fournisseurs et Autres crédoeurs	-	-	12 833	12 833	12 833
Instruments dérivés passifs	448	-	-	448	448
Concours bancaires courants	-	-	38 516	38 516	38 516
Total passifs financiers	448	-	67 890	68 338	68 338

La juste valeur des clients, prêts et autres trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.

6.16 Impôts

31/12/2012 En K€	Solde	France	Autres
Charge d'impôt exigible	(1 621)	(267)	(1 354)
Charge d'impôt différé	170	240	(70)
Total	(1 451)	(27)	(1 423)

31/12/2012 En K€	Solde	France	Autres
Charge d'impôt exigible	(1 565)	(440)	(1 125)
Charge d'impôt différé	(55)	(15)	(40)
Total	(1 620)	(455)	(1 165)

Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 33,33%

Preuve de l'impôt 31/12/2011 En K€	Résultat avant impôts	Impôts	Taux
Impôts théoriques	7 953	(2 651)	33,33%
CVAE	-	(286)	(3,60%)
Ecart taux d'impôt inférieur à la France	-	1 231	15,48%
Autres	-	86	1,08%
Comptes consolidés	7 953	(1 620)	(20,37%)

Preuve de l'impôt 31/12/2012 En K€	Résultat avant impôts	Impôts	Taux
Impôts théoriques	8 113	(2 704)	(33,33%)
CVAE	-	(267)	(3,29%)
Ecart taux d'impôt inférieur à la France	-	1 135	13,99%
Utilisation de pertes non activées	-	630	7,76%
Autres	-	(244)	(3,01%)
Comptes consolidés	8 113	(1 451)	(17,88%)



Ventilation par nature de sous-jacent

En K€	Immobi- lisations	Instruments financiers	Stocks	Actifs courants	Plans de retraite	Provisions	Dettes courantes	Autres	Pertes reportables	Total
Impôts différés Actifs										
Solde au 1^{er} Janvier 2011	223	-	688	-	65	192	-	-	418	1 585
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(3)	129	(7)	-	(18)	35	34	97	(311)	(44)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1^{er} janvier 2012	220	129	681	-	47	227	34	97	106	1 541
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(2)	20	(58)	158	81	-	-	-	(66)	135
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(50)	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)
Au 31 décembre 2012	168	149	623	158	128	227	34	97	41	1 626

En K€	Immobi- lisations	Instruments financiers	Stocks	Actifs courants	Plans de retraite	Provisions	Dettes courantes	Autres	Pertes reportables	Total
Impôts différés Passifs										
Solde au 1^{er} Janvier 2011	202	30	-	-	-	146	-	-	-	379
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	5	(27)	-	-	-	23	-	19	-	20
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1^{er} janvier 2012	208	3	-	-	-	169	-	19	-	399
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	6	20	-	-	-	(45)	-	(19)	-	(39)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(50)	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)
Au 31 décembre 2012	164	23	-	-	-	124	-	-	-	310

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Total des impôts différés nets	1 316	1 142
Dont IDA	1 626	1 541
Dont IDP	(310)	(399)

Variation des Impôts différés actifs

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Solde net au 1^{er} janvier	1 142	1 206
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	174	(55)
Autres	-	(10)
Au 31 décembre	1 316	1 142

Impôts différés actifs non comptabilisés

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables	2 379	2 103
- dont non reconnus	754	562
Impôts différés actifs reconnus	1 626	1 541

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 754 K€ au 31 décembre 2012 (en 2011 : 562 K€). Ils concernent des déficits reportables.

6.17 Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises	155 263	148 339
Ventes de services (net de ristournes)	561	560
Chiffre d'affaires	155 825	148 899

6.18 Produits et charges opérationnels non courants

En K€	Charges	Produits	Net
Plus-value cession d'éléments d'actif		781	781
Coûts de restructuration	(695)	-	(695)
Ajustement de la méthodologie de calcul des coûts de revient sur les unités de production	(680)	-	(680)
Amendes et pénalités	(117)	-	(117)
Total	(1 492)	781	(711)



6.19 Résultat financier

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'intérêts		
Intérêts découverts bancaires	(1 730)	(1 352)
Intérêts sur emprunts bancaires	(286)	(717)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	(60)	(387)
Coûts de l'endettement financier brut	(2 077)	(2 456)
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	9
Produits financiers	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	46	99
Dividendes des titres Investissements	-	2
Autres produits financiers	46	110
Pertes de change	(286)	(953)
Autres charges financières	(1 026)	(207)
<i>Frais swap de taux</i>	<i>(319)</i>	<i>(110)</i>
<i>juste valeur des CAT</i>	<i>(561)</i>	-
<i>Escomptes accordés</i>	-	(65)
<i>Ecart de conversion</i>	<i>(103)</i>	-
<i>Autres</i>	<i>(147)</i>	<i>(32)</i>
Autres charges financières	(1 313)	(1 160)
Total général	(3 343)	(3 506)

Les gains et pertes de charges présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

6.20 Charges par nature

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Achats de marchandises	57 189	69 531
Achats de matières premières	13 835	13 831
Frais annexes	5 579	5 665
Variations de stocks (1)	8 015	(8 858)
Coût d'achat des marchandises vendues	84 617	80 168

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

Charges variables		
En K€	31/12/2012	31/12/2011
Assurances clients	609	690
Commissions sur ventes	1 587	1 378
Transport sur ventes	5 679	5 760
Royalties versées	(1)	62
Taxes variables	1 487	1 059
RFA - Participation publicitaire	694	501
Sous-traitance production et Autres charges	1 413	1 814
Charges variables	11 468	11 264

Charges fixes		
En K€	31/12/2012	31/12/2011
Variations de stock produits finis (part VA) (1)	17	(9)
Frais annexes au personnel	4 929	4 838
Publicité	1 973	2 585
Coûts immobiliers	4 401	4 261
Coûts mobiliers	737	865
Honoraires	2 135	2 421
Services extérieurs	3 297	3 383
Frais de fonctionnement	2 579	2 444
Pertes sur créances irrécouvrables	331	71
Dotations/Reprises dépréciations	(191)	357
Dotations/Reprises amortissements	2 091	2 112
Charges Fixes	22 300	23 327

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.



Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art. 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2012, en comparaison avec l'exercice 2011, se répartissent de la manière suivante :

SA DELTA PLUS GROUP	Cabinet VERAN		Cabinet ARESPERT		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• Emetteur	63	58	88	66	-	-
• Filiales intégrées globalement	72	55	-	-	70	65
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
• Emetteur	-	-	-	5	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous total	135	113	88	71	70	65
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
sous total	-	-	-	-	-	-
Total	135	113	88	71	70	65

6.21 Charges de personnel

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et Traitements	19 788	17 289
Charges Sociales	5 350	4 927
Rémunérations payées en actions	198	120
Total	25 337	22 336

Effectif du Groupe (équivalent temps plein)

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	141	139
Employés	609	530
Ouvriers	557	544
Total	1 307	1 213

6.22 Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe (en K€)	6 659	6 333
Nombres d'actions au 01/01/2012	1 779 566	1 774 061
Nombres d'actions au 31/12/2012	1 771 878	1 779 566
Nombre moyen d'actions	1 775 722	1 776 814
Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)	3,750	3,564
Capital potentiel Options de souscriptions	-	105
Nombre d'actions totales potentiels	1 775 722	1 776 919

	Résultat net (en K€)	Nombres d'actions potentiel proraté	Résultat par actions (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action de base	6 659	1 775 722	3,750
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe dilué par action	6 659	1 775 722	3,750

6.23 Dividendes

Le 27 juin 2012, un dividende de 1,00 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 1.839.677 €).
Le 13 juillet 2011, un dividende de 0,80 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 1.470.704 €).

Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 1,00 € par action (soit au total : 1.839.677 €). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

6.24 Engagements donnés et reçus

Engagement d'investissements et de location simple

En K€	31/12/2011	31/12/2011
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrat de locations simple	16 015	11 570
Garanties	49 121	43 733
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	198	120
Total	65 335	55 423

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.



En K€	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrat de locations simple	3 666	10 759	1 591	16 015
Garanties	4 237	6 850	38 034	49 121
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	198	-	198
Total	7 903	17 807	39 625	65 335

6.25 Regroupement d'entreprises

Le 20 juillet 2011, le Groupe a acquis 100% de la société ESLINGAR, une société spécialisée dans l'antichute et basée en Argentine.

Au 31 décembre 2011, un écart d'acquisition provisoire a été constaté pour 2.868 K€.

Afin de finaliser la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises, le Groupe était dans l'attente de la réception de rapports d'évaluation définitifs relatifs à la juste valeur de certains actifs et dettes.

Ces dernières informations ayant été reçues durant le 1^{er} semestre 2012, le délai d'évaluation est clos.

Les valeurs définitives de l'écart d'acquisition, des actifs et des dettes sont identiques aux valeurs provisoires mentionnées à la note 6.25 de notre Rapport Annuel du 31 décembre 2011 (pages 89 et 90).

6.26 Parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société JBP SAS qui détient 42% du capital. Les 58% restant sont détenus à hauteur de 13% par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 45% restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Achats de biens et de services

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Entreprises associées	-	-
Holding	1 095	1 218
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	1 357	1 398
Total	2 452	2 616

Les achats sont réalisés au prix de marché, remisés pour tenir compte des volumes et des relations entre les parties.

Rémunération des principaux dirigeants

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et autres avantages à court terme	484	447
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	45	48
Total	529	495

Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances :		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	338	338
Dettes :		
Entreprises associées	-	-
Holding	621	1 213
Membres de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
Total	959	1 551

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt. Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels: Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge brute » telle que définie en note 2 §2.24. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs;
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.



Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des UGT Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

En K€	31/12/2012				31/12/2011			
	Europe	Dont France	Hors Europe	Total	Europe	Dont France	Hors Europe	Total
Produits :								
Total du Chiffre d'affaires	195 941	136 651	124 153	320 093	179 273	124 498	105 366	284 640
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(103 826)	(81 690)	(60 443)	(164 268)	(74 400)	(63 007)	(61 340)	(135 740)
Total du Chiffre d'affaires externes des opérations se poursuivant	92 115	54 961	63 710	155 825	104 873	61 491	44 026	148 899
Résultat opérationnel courant	5 098	1 660	7 069	12 167	4 452	3 242	7 336	11 787
Autres Produits	1 492	1 410	204	1 697	2 075	1 856	113	2 188
Autres Charges	(1 260)	(1 201)	(1 148)	(2 408)	(1 982)	(1 322)	(30)	(2 012)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	(504)	-	-	(504)
Résultat Opérationnel	5 330	1 869	6 126	11 456	4 041	3 775	7 420	11 460

En K€	31/12/2012				31/12/2011			
	Europe	Dont France	Hors Europe	Total	Europe	Dont France	Hors Europe	Total
Bilan :								
Actifs sectoriels	58 836	22 052	54 983	113 819	66 664	21 433	56 392	123 056
Ecarts d'acquisition	20 355	1 228	19 568	39 923	20 355	1 228	19 551	39 906
Stocks	22 237	15 944	20 912	43 148	27 059	20 205	24 914	51 973
Clients	16 245	4 880	14 504	30 748	19 250	5 969	11 927	31 177
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Résultat opérationnel	11 456	11 460
Coût de l'endettement financier brut	(2 077)	(2 456)
Autres charges et produits financiers	(1 266)	(1 050)
Impôt sur le résultat	(1 451)	(1 620)
Résultat net	6 662	6 333

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Total des actifs sectoriels	113 819	123 055
Actifs non alloués :	32 472	27 868
<i>Immobilisations incorporelles</i>	704	937
<i>Immobilisations corporelles</i>	6 649	6 633
<i>Autres actifs financiers</i>	1 131	1 190
<i>Impôts différés actifs</i>	1 315	1 142
<i>Autres débiteurs</i>	10 070	10 594
<i>Trésorerie</i>	12 602	7 373
Total des actifs du bilan	146 292	150 923

Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Total des passifs sectoriels	-	-
Passifs non alloués :	82 455	91 853
<i>Passifs financiers non courants</i>	9 080	7 995
<i>Engagements donnés aux salariés</i>	666	407
<i>Provisions non courantes</i>	510	493
<i>Passif financiers courants</i>	45 977	60 761
<i>Dettes d'exploitation courantes</i>	20 144	19 279
<i>Autres dettes courantes</i>	6 077	2 919
Total des passifs du bilan	82 455	91 853

NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une remarque particulière.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Impairment test » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 donne une information appropriée.

La note 3.14 de l'annexe expose les principes de comptabilisation et les règles et méthodes d'évaluation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3.14 de l'annexe.

Les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 6.8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

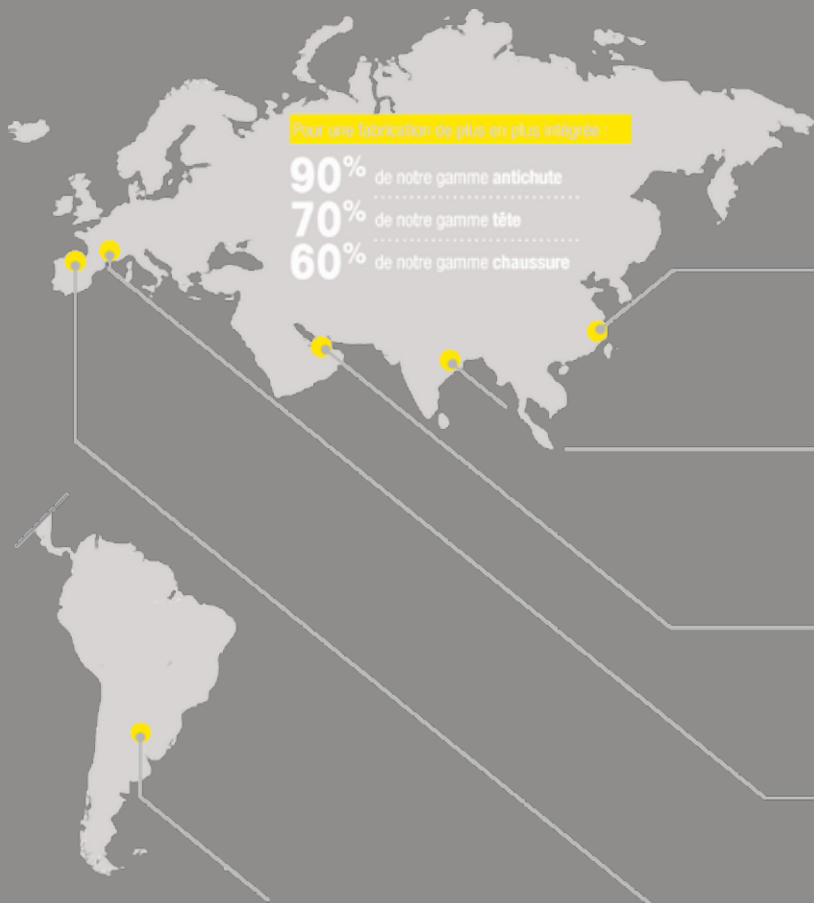
Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT

Jocelyn MICHEL

Commissaire aux Comptes

Représentant la société



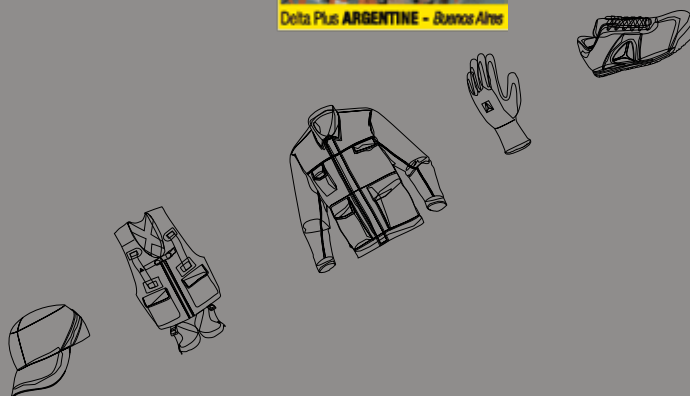
6 SITES DE FABRICATION DANS LE MONDE

DELTA PLUS assure la maîtrise et la qualité de la fabrication de ses produits que ce soit dans ses propres usines ou chez ses partenaires en leur imposant :

- Le respect de sa charte commune de fabrication
- Les contraintes de ses cahiers des charges techniques
- Des séries de tests en cours et en fin de production

La majorité des sites de production du groupe fonctionnent sous système de qualité certifié ISO9001-2011.

Tous nos sites concernés sont certifiés selon l'article 11 de la directive européenne EPI (Catégorie III risques invalidants ou mortels).



COMPTES SOCIAUX



YOUR SAFETY AT WORK

COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2012

En Euros

ACTIF	31/12/2012		31/12/2011	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissements	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	509 722	256 240	253 482	244 703
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	33 800	-	33 800	-
Avances et acomptes sur immob. incorp.	-	-	-	-
Total (1)	763 315	476 033	287 282	244 703
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations, matériel et outillages	67 300	12 213	55 087	-
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	21 252
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immob. corp.	-	-	-	-
Total (2)	129 501	68 314	61 187	21 252
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	72 025 438	4 415 492	67 609 946	63 117 369
Créances rattachées à des participations	18 526 310	-	18 526 310	18 225 663
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	1 850 000	-	1 850 000	1 350 000
Autres immobilisations financières	481 144	-	481 144	6 761
Total (3)	92 883 502	4 415 492	88 468 010	82 700 402
ACTIF IMMOBILISÉ (4=1+2+3)	93 776 318	4 959 839	88 816 479	82 966 356
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total (5)	-	-	-	-
CRÉANCES				
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 721 885	1 967	1 719 918	1 914 084
Autres créances	510 389	55 390	454 999	660 784
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Total (6)	2 232 274	57 357	2 174 917	2 574 868
DISPONIBILITÉS				
Valeurs mobilières de placement	1 477 168	370 690	1 106 478	1 362 416
Disponibilités	58 144	-	58 144	97 243
Total (7)	1 535 312	370 690	1 164 622	1 459 659
ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)	3 767 586	428 047	3 339 540	4 034 527
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	420 705	-	420 705	181 882
Ecarts de conversion - Actif	382 807	-	382 807	357 725
TOTAL ACTIF	98 347 417	5 387 886	92 959 531	87 540 491



COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2012

En Euros

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 925 368	12 925 368
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	366 733
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	18 821 463	19 129 427
Résultat de l'exercice	4 300 971	1 474 053
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées	623 286	511 286
Total (1)	41 729 886	39 097 730
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	382 807	357 725
Provisions pour charges	-	-
Total (2)	382 807	357 725
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	4 000 000	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	7 292 710	9 117 814
Emprunts et dettes financières divers	37 435 648	36 099 031
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 247	679 927
Dettes fiscales et sociales	539 584	759 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	718 732	1 113 357
Total (3)	50 665 920	47 769 984
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	-
Écarts de conversion - Passif	180 918	315 052
TOTAL PASSIF	92 959 531	87 540 491

COMPTES SOCIAUX – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2012

En Euros

	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens	(9 189)	(9 307)
Production vendue services	3 136 337	3 769 897
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-	37 468
Autres produits	1 387 766	1 347 147
Total (1)	4 514 914	5 145 205
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	73	-
Variation de stock marchandises	-	-
Achats de matières premières et autre approvisionnements	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	3 109 455	3 404 684
Impôts, taxes et versements assimilés	75 244	67 593
Salaires et traitements	834 740	1 061 121
Charges sociales	233 783	408 708
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations	22 378	12 351
Dotations d'exploitation aux amortissements des charges à répartir	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	20 702	73 738
Total (2)	4 296 375	5 028 195
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)	218 540	117 010
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	6 340 734	5 158 557
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	58	11 563
Reprise sur provisions et transferts de charges	864 617	795 132
Différences positives de changes	35 013	460 716
Produits nets sur valeurs mobilières de placements	-	-
Total (4)	7 240 422	6 425 968
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 022 334	4 064 617
Intérêts et charges assimilées	971 492	1 125 016
Différences négatives de changes	229 351	211 482
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	16 377	3 374
Total (5)	3 239 555	5 404 489
RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)	4 000 868	1 021 479
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7=3+6)	4 219 408	1 138 489
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 140	2 080 022
Reprises sur provisions	-	-
Total (8)	46 140	2 080 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 846	1 209 336
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	1 182 365
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	112 000	139 158
Total (9)	168 847	2 530 859
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (10=8-9)	(122 707)	(450 837)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(204 270)	(786 400)
BÉNÉFICE ou PERTE	4 300 971	1 474 053



ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX



YOUR **SAFETY** AT WORK

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

TOTAL DU BILAN AVANT RÉPARTITION : 92.959.531 €

RÉSULTAT : BÉNÉFICE = 4.300.971 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15 mars 2013 par les dirigeants de l'entreprise.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

1.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 ou 5 ans
Aménagements agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants ;
- que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

1.4 Immobilisations financières

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisitions.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.



Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations suivants :

- Financière Virginia pour 933 K€ ;
- Delta Plus Hellas pour 280 K€.

1.5 Créances et Dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

1.6 Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont dépréciées pour un montant de 370 K€ en fonction de leur cours moyen du mois de décembre 2012.

1.7 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2012 pour 383 K€.

1.8 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- Souscription en Octobre 2012 d'un emprunt obligataire de 4.000 K€.
- Souscription à l'augmentation de capital de la société DELTA PLUS SERVICES pour 5.706 K€. Seule DELTA PLUS GROUP a participé à cette augmentation de capital qui porte son pourcentage de détention à 86,98%. Cette opération a été réalisée par compensation d'une créance certaine, liquide et exigible envers DELTA PLUS SERVICES à effet au 31/12/2012.
- Evènements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement important et susceptible d'avoir un impact sur les états financiers n'est survenu depuis le 31 décembre 2012.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Frais d'établissement: Non applicable

3.2 Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit: (En euros)

Salaires et charges	51 563
Matière	-
Sous-traitance	168 230
Total	219 793

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31/12/2012.

3.3 Fonds commercial: Non applicable**3.4 Savoir-faire**

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir faire.

3.5 Actif immobilisé**Les mouvements de l'exercice sont les suivants: (En Euros)**

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	709 344	53 970	-	763 314
Immobilisations corporelles	81 320	64 900	16 719	129 501
Immobilisations financières	85 902 447	6 981 055	-	92 883 502
Total	86 693 111	7 099 925	16 719	93 776 317

Amortissements & Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	464 640	11 392	-	476 032
Immobilisations corporelles	60 068	10 986	2 740	68 314
Autres immob. Financières	3 202 045	1 213 447	-	4 415 492
Total	3 726 753	1 235 825	2 740	4 959 838

3.6 Créances représentées par des effets de commerce: Non applicable**3.7 État des créances**

En Euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	20 376 310	-	20 376 310
Actif circulant	2 232 274	2 232 274	-
Total	22 608 584	2 232 274	20 376 310

3.8 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan : néant.

Néant

3.9 Valeurs mobilières de placement**Actions propres:**

- 1.477 K€ d'actions propres détenues au 31/12/2012 et provisionnées à hauteur de 371 K€ par rapport en cours moyen du mois de décembre 2012;
- Cela représente 50.000 actions (dont 36.000 pour couvrir les options d'achats d'actions et 14.000 pour couvrir les actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donné dans le rapport de gestion);
Pour information, 17.799 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 474 K€.
- Autres OPCVM: néant.

3.10 Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.



4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social: Actions ou parts sociales

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d'exercice	1 839 677	2,00
Titres émis	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	1 839 677	2,00

4.2 Variation des capitaux propres: (En Euros)

Capitaux propres N-1 :	38 586 444
Augmentation de capital :	0
Prime d'apport, Obsar :	0
Résultat N :	4 300 971
Dividendes (hors actions propres) :	- 1 780 815
Capitaux propres N :	41 106 600

4.3 Provisions: (En Euros)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées	511 286	112 000	-	623 286
Provisions pour risques & charges	357 725	382 807	357 725	382 807
Total	869 011	494 807	357 725	1 006 093

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change.

4.4 État des dettes: (En Euros)

	Montant brut	À 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	À + de 5 ans
Emprunt obligataire	4 000 000	-	-	4 000 000
Établissement de crédit	7 292 710	2 525 479	4 710 239	56 992
Dettes financières diverses	37 440 648	37 440 648	-	-
Fournisseurs	674 247	674 247	-	-
Dettes fiscales & sociales	539 584	539 584	-	-
Autres dettes	718 732	718 732	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	50 665 921	41 898 690	4 710 239	4 056 992

4.5 Dettes représentées par des effets de commerce: Non applicable

4.6 Charges à payer: (En Euros)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Au 31/12/20102		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		69 131
<i>Intérêts courus/emprunt établis. crédit</i>	54 862	
<i>Banques intérêts courus</i>	14 269	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		Néant
<i>Clients avoirs à établir</i>	Néant	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		378 319
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	378 319	
Dettes fiscales et sociales		309 740
<i>Provision congés payés</i>	54 495	
<i>Personnel charges à payer</i>	191 074	
<i>Charges sociales s/provision congés payés</i>	21 133	
<i>Charges sociales/charges à payer</i>	17 630	
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	9 408	
<i>État charges à payer</i>	7 000	
<i>Créditeurs divers</i>	9 000	
Total		757 190

4.7 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE: Non applicable**5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****5.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires**

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 2.251 K€ vers la France et 885 K€ vers l'étranger.

5.2 Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 1.337 K€ et les transferts de charges pour 51 K€.

5.3 Résultat exceptionnel

Il est constitué des éléments suivants (en K€):

Opérations de gestion	(43)
Dotations amortissements dérogatoires (frais acquisition titres)	(112)
Plus et moins-values sur cessions / reprises sur provisions	32
Résultat exceptionnel	(123)

5.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En Euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 219 408	-163 368	4 382 776
Résultat exceptionnel	-122 707	-40 902	-81 805
Participation des salariés	-	-	-
Total	4 096 701	-204 270	4 300 971

*le signe « - » correspond à un produit d'impôt

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du groupe composé des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, PROTIMPORT, FROMENT et WORKSTORE. L'intégration fiscale a généré un produit de 204.270 € sur l'exercice.

5.5 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires: (En Euros)

Résultat Net de l'exercice :.....	4 300 971
+ Impôts sur les bénéfices :.....	- 204 270
= Résultat avant impôts :.....	4 096 701
Variation des provisions réglementées :.....	112 000
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires :.....	4 208 701

5.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En Euros	Montant
<i>Accroissements :</i>	
Provisions réglementées	623 286
Total des bases concourant à augmenter la dette future	623 286
<i>Allègements :</i>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	5 000
Total des bases concourant à diminuer la dette future	5 000
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	390 947
Montant de la dette future	206 095



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 175 K€. Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

6.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	4	-

6.3 Identité société mère consolidant les comptes de la société: Non applicable

6.4 Engagements

Engagements donnés:

Effets escomptés non échus: /

Avals, cautions et sûretés réelles: 49.121 K€

Crédit-bail mobilier: /

Crédit-bail immobilier: /

Engagements de retraite: /

147.082 actions de la société DELTA PLUS SAS ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès du pool Crédit Agricole / Camefi / Palatine / Banque Populaire / Crédit du Nord.

9.001 parts de la Société Nueva Sibol ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès de la Palatine.

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements reçus:

La société a accordé à certaines filiales des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un total de 5.698.284 €.

Autre engagement:

Dans le cadre du programme de distribution de stock-options aux salariés du Groupe, ont été attribuées, sans traitement comptable particulier, des options d'achat d'actions DELTA PLUS GROUP. De plus, 14.000 actions gratuites ont été consenties.

6.5 Crédits-bails: Néant

6.6 Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

6.7 Attribution gratuite d'actions et des options de souscription d'actions

Principales caractéristiques du plan :

	AGE 14/11/2008						AGE 20/06/2008		AGE 20/06/2011						AGE 15/06/2012			
	CA 20/11/2008		CA 14/04/2010		CA 09/12/2010		CA 09/12/2010		CA 19/12/2011		CA 19/12/2011		CA 02/04/2012		CA 07/12/2012			
	Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'Achat		Actions Gratuites		Options d'Achat		Actions Gratuites		Options d'achat		Actions Gratuites			
Prix	35,00 €		20,00 €		24,00 €		0,00 €		22,00 €		0,00 €		22,00 €		0,00 €		0,00 €	
Délai d'exercice	20/11/2012		14/04/2014		09/12/2014		09/12/2012		01/01/2016		19/12/2013		01/01/2016		02/04/2014		07/12/2015	
	20/11/2013		14/04/2015		09/12/2015				31/12/2016				31/12/2016					
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	0	4 500	0	4 000	0	15 000	6 000	0	5 000	0	3 000	0	7 500	0	4 000	0	7 000	

Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale : néant

Conditions d'acquisition des actions ou d'exercice des options d'achat : présence pendant le délai d'exercice.

Les engagements sont couverts par la détention d'actions propres

	Valeur brute bilan	Nombre	CUMP	Cours moyen	Cours clôture	Cours stocks options	Provisions actions gratuites en charges de personnel	Provisions en charges de personnel	Provisions en charges financières
Actions pour stocks options	132 945,10	4 500,00	29,54	21,07	21,44	35,00	-	-	38 147,00
Actions pour stocks options	118 173,42	4 000,00	29,54	21,07	21,44	20,00	-	38 173,00	-
Actions pour stocks options	443 150,33	15 000,00	29,54	21,07	21,44	24,00	-	-	127 156,00
Actions pour stocks options	147 716,78	5 000,00	29,54	21,07	21,44	22,00	-	-	42 385,00
Sous total CAGETS	841 985,62	28 500,00	29,54	-	-	-	-	-	-
Actions pour stocks options	221 575,16	7 500,00	29,54	21,07	21,44	22,00	-	-	63 578,00
Actions pour actions gratuites	-	-	29,54	21,07	21,44	N/A	-	-	-
Actions pour actions gratuites	206 803,49	7 000,00	29,54	21,07	21,44	N/A	105 385,00	-	-
Sous total CACEIS	428 378,65	14 500,00	29,54	-	-	-	-	-	-
Actions pour actions gratuites	88 630,07	3 000,00	29,54	21,07	21,44	N/A	2 792,00	-	-
Actions pour actions gratuites	118 173,42	4 000,00	29,54	21,07	21,44	N/A	3 723,00	-	-
Actions CACEIS non affermées	324 976,91	1 000,00	29,54	21,07	21,44	N/A	-	-	93 247,00
Total CACEIS	1 802 144,66	63 006,00	29,54	-	-	-	-	-	-
Animation de cours	-	6 799,00	21,97	21,07	21,44	N/A	-	-	6 177,00
Animation de cours SG SÉCURITÉS	149 407,00	6 799,00	21,97	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 951 551,66	67 799,00	-	-	-	-	111 901,00	38 173,00	370 690,00



6.8 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

Filiales (plus 50 % du capital détenu)	Capital Social	Autres capitaux Propres	Quote Part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et Avances consentis par la société	Chiffre d'Affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société :									
AS	71	1 725	100	17 802	17 802	1 572	9 043	1 668	1 726
DEWEER SECURITY SA	198	245	100	2 714	2 714	-	4 266	104	-
DELTA PLUS CRO	31	124	100	215	215	-	3 152	-106	-
DELTA PLUS E	60	12	100	71	71	110	855	-	-
DELTA PLUS H	330	(772)	100	480	-	295	1 936	(249)	-
DELTA PLUS I	705	1 232	100	955	955	800	8 479	183	-
DELTA PLUS M	(2)	1 394	96,67	86	86	318	14 068	1 291	-
DELTA PLUS P	1 432	3 202	100	1 348	1 348	-	9 622	396	100
DELTA PLUS R	92	(410)	100	95	95	110	1 348	14	-
DELTA PLUS SAS	4 899	6 621	100	4 312	4 312	-	48 505	-418	863
DELTA PLUS SIC	520	790	100	2 852	2 852	-	10 463	-20	-
DELTA PLUS U	85	194	100	100	100	65	1 990	188	-
DELTA PLUS U2	641	(53)	100	850	850	-	6 597	426	-
DSS	419	1 702	100	1 856	1 856	-	470	-107	-
FVL	7 720	2 892	100	8 117	4 184	4 910	-	-124	-
FROMENT EURL	255	57	99,95	1 029	1 029	497	1 805	30	500
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	1 257	100	2 968	2 968	-	-	179	-
DELTA PLUS P2	595	133	57	340	340	890	4 838	418	-
WKS	1 328	235	100	2 540	2 540	4 627	19 958	105	1 000
WPPIT	3 538	(1 352)	100	2 764	2 764	-	21 529	(553)	-
DELTA PLUS C	12 594	5 302	100	11 246	11 246	-	39 596	1 158	997
DP E	40	1 097	100	3 494	3 494	-	6 465	371	-
DPS	6 560	(157)	87	5 706	5 706	-	60 526	(166)	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société :									
	-	-	-	83	81	1 800	17 160	-	1 248

6.9 Tableau concernant les entreprises liées (en Euros)

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Postes du bilan		
Participations financières et créances rattachées	90 525 700	84 545 076
Titres immobilisés	-	-
Prêts	1 850 000	1 350 000
Créances clients et comptes rattachés	1 719 066	1 918 698
Emprunts et dettes financières diverses	35 563 707	34 704 285
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 894	230 673
Autres dettes	-	-
Postes du compte de résultat		
Chiffre d'Affaires	3 135 600	3 754 897
Autres produits	1 335 728	1 314 144
Charges d'exploitation	370 876	1 456 861
Produits financiers de participation	5 872 150	4 735 821
Autres produits financiers	405 727	87 894
Charges financières	652 172	776 651
Dépréciation des titres de participation	-	3 200 000
Abandons de créances	-	1 209 336



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

DÉCLARATION DE MONSIEUR JÉRÔME BENOIT

ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

Déclaration faite en application de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, atteste que, à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation.

De plus, Monsieur Jérôme BENOIT atteste que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Apt, le 17 Avril 2013

Jérôme BENOIT

Président Directeur Général



**AUTRES RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**



YOUR SAFETY AT WORK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues :

I • CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1- Caution et engagements donnés

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 7 décembre 2013 à hauteur d'un plafond global porté à 70.000.000 €.

Entité	Montant en €
Delta Plus France	3 760 000
Delta Plus Services	29 040 000
Froment	300 000
Protimport	705 000
Workstore	4 400 000
Delta Plus China	4 237 000
Nueva Sibol	450 000
DP ME	1 000 000
DP Polska Services	1 000 000
DP Polska	1 000 000
Eslingar	1 286 750
Deweer Security	1 942 515
Total	49 121 265



2- Locations immobilières avec la SCI DPG

Personne concernée: M. Jérôme BENOIT

Nature et objet: Le montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la SCI DPG s'est élevé à 26.920 € HT pour l'exercice 2012, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière.

II • CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention de prestations de services

Nature et objet: Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du groupe par la société JBP, à la société holding DELTA PLUS GROUP et aux filiales. En contrepartie de l'assistance dont les sociétés du groupe bénéficient, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 1.070.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2012.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(Article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209- al.7 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 - al.7 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT

Jocelyn MICHEL

Commissaire aux Comptes
Représentant la société



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT

Jocelyn MICHEL

Commissaire aux Comptes

Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DE TITRES DE CRÉANCE.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce, et notamment les articles L. 225-135 et suivant, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 2.000.000 € au titre des treizième et quatorzième résolutions. Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 80.000.000 €.

Le plafond du montant nominal global des augmentations de capital tient compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième et quatorzième résolutions, dans le cadre des conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

VERAN ET ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
 Commissaire aux Comptes
 Représentant la Société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
 Commissaire aux Comptes
 Représentant la société





DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE – B.P. 140 – 84405 APT CEDEX – FRANCE
Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603
relation.investisseur@deltaplus.eu - <http://www.deltaplus.eu>

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE-Euronext (Paris - Compartiment C) sous le code FR 0004152502.

SA au capital de 3.679.354 Euros
RCS AVIGNON B 334 631 868
SIRET 334 631 868 00026 – NAF 7010 Z
NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868



équipement de protection individuelle